

**COMITÉ D'AUDITION
DU CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL
DU QUÉBEC**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. YVES LEFEBVRE, président
Mme ANN MUNDY, vice-présidente
M. DENIS BOUCHER
Mme CHRISTINE CHEYROU
M. SERGE FILION
M. JEAN-ROBERT FAUCHER, animateur

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PLAN DE CONSERVATION
DU SITE PATRIMONIAL DE SILLERY**

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

VOLUME 6

Séance tenue le 3 avril 2013 à 13 h
Montmartre canadien
1669, chemin Saint-Louis
Québec

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 3 AVRIL 2013	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
Mme SOLANGE SIMARD ET M. CHARLES-ROBERT DIONNE	1
M. PIERRE SAVARD	7
M. JEAN CLOUTIER (Chef intérimaire du Parti vert du Québec)	11
Mme MANON TOUSIGNANT	19
Mme LUCIE BIGUÉ	25
M. ALAIN ST-PIERRE	36
M. PHILIPPE PRIVÉ	38
Mme MARTINE DESPRÉS	40
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. FERNAND TOUSIGNANT	44
Mme KARINE SIMARD.....	46
M. JEAN-MICHEL SIMARD.....	50
Mme ÉMILIE FLEURY	58
REPRISE DE LA SÉANCE	
MOT DE LA FIN	66
REPRISE DE LA SÉANCE	
Mme CAROLE BOISVERT	69

**SÉANCE DU 3 AVRIL 2013
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL**

5 **PAR L'ANIMATEUR:**

On vous souhaite la bienvenue donc à cette dernière séance d'audience.

10 Comme nous avons treize (13) personnes à entendre d'ici cinq heures (5 h), je vais être un petit peu plus sévère sur la durée des mémoires, et je vous demande de respecter cette limite à dix (10) minutes et une courte période ensuite d'échanges avec les membres du Conseil.

Sans plus tarder, monsieur le Président.

15 **PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:**

Merci. Mesdames et messieurs, bienvenue à cette toute dernière séance de consultation. On entreprend donc un dernier droit.

20 On a encore un après-midi très chargé, puisque, comme le mentionnait monsieur Faucher, on a quoi, treize (13) présentations cet après-midi, ce qui aura fait au total près de quatre-vingts (80).

Donc on y va sans plus tarder.

25 Je vous remercie de votre attention et de votre présence. Je m'aperçois que non seulement il y a des gens qui sont ici pour la première fois, mais on a des abonnés qui nous suivent depuis le début, c'est très apprécié, merci beaucoup.

30

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
SOLANGE SIMARD**

35 **PAR L'ANIMATEUR:**

Madame Simard, à vous la parole.

PAR Mme SOLANGE SIMARD:

40

Solange Simard, citoyenne de Québec et membre de la Coalition pour l'Arrondissement historique de Sillery.

45

Je suis accompagnée par Charles-Robert Dionne, vice-président de la Coalition.

Je vous fais part de mon témoignage, mémoire personnel.

50

Il y a de cela plusieurs années, je prenais logis dans le Vieux-Sillery au cœur d'un arrondissement historique. C'est alors que j'ai marché pour la première fois sur les terrains des Sœurs de Jésus-Marie et du domaine Benmore.

J'ai été aussitôt conquise et émerveillée par la beauté des lieux. Combien de fois j'ai apprécié cette verdure, ce calme, ces paysages à couper le souffle.

55

En septembre 2005, dans ce ciel bleu sans nuage, les promoteurs immobiliers sont apparus et ont transformé la vie paisible de tout un quartier. C'est alors que nous, citoyens, avons décidé de prendre notre patrimoine en main, parce que nous savions que personne ne le ferait à notre place.

60

Nous avons donc réuni nos forces, notre énergie, notre temps, nos écrits. Nous ne réalisons pas la tâche colossale qui nous attendait. Nous n'avions dans notre cœur que la volonté de sauver ces lieux magiques pour que tout le monde puisse en profiter un jour.

65

Toutes ces heures, nous les avons données au nom de nombreux citoyens, oui, mais aussi au nom de ces arbres, de ces oiseaux, de ces prairies qui ne voulaient pas mourir, au nom de la vie.

70

Chaque saison qui passait était un baume sur nos inquiétudes; les terrains convoités étant demeurés intacts une fois de plus.

75

Pourquoi les prairies des Sœurs de Jésus-Marie sont-elles donc les plus belles du monde? Parce qu'elles se retrouvent en plein cœur de la ville, parce qu'un fleuve, un jardin communautaire, un clocher d'église s'y côtoient dans une harmonie incomparable.

Parce que depuis cent cinquante-huit (158) ans, ces prairies sont symboles de nos pionnières de l'éducation québécoise. C'est pourquoi ces terres sont intouchables, par respect et par devoir de mémoire.

80 Pourquoi l'environnement du domaine Benmore est-il si exceptionnel? Parce que c'est l'héritage de soixante (60) ans de vie des Sœurs Notre-Dame d'Afrique qui venaient y prendre du repos après leur mission en Afrique. Parce qu'elles y ont laissé empreintes, parce que la paix et la sérénité y sont encore omniprésentes, parce que tous les arbres sans exception, qu'il se nomme épinette, chêne ou érable, peu importe, tous réclament de continuer à y vivre.

85 C'est pourquoi ces terres et ces boisés sont intouchables, par respect et par devoir de mémoire.

90 Ces espaces verts urbains sont une nécessité. C'est notre oxygène, notre santé, notre silence, notre milieu de vie, notre patrimoine. C'est cela que nous voulons garder.

95 Ces terrains patrimoniaux ont aussi un immense potentiel, car ils sont très riches en biodiversité. J'en ai eu moi-même un aperçu l'été dernier, sur un mètre carré (1 m²) de terrain épargné par la tondeuse à gazon. À mon grand étonnement, j'ai pu identifier une bonne douzaine d'espèces de fleurs indigènes. Un très grand jardin est donc à notre portée.

Enfin, un vent de fraîcheur est arrivé, comme un vent d'été, c'est celui de la démocratie que nous vivons aujourd'hui avec cette audience publique.

100 En ce qui en est du projet de plan de conservation et ses orientations, je constate qu'il n'y a aucune garantie de conservation de quoi que ce soit. Toutes les portes sont grandes ouvertes à la construction immobilière.

105 Le prolongement de rues sur le terrain de Jésus-Marie y étant déjà accepté, on entrevoit même l'abattage de nos arbres patrimoniaux, leur remplacement y étant déjà envisagé. Pourtant, il n'y a aucune nécessité et aucune obligation pour qui que ce soit de construire sur les derniers grands terrain patrimoniaux de Sillery, d'autant plus que le recyclage de certaines propriétés fournira des centaines de logements dans un proche avenir.

110 Les gens d'affaires de la rue Maguire survivront, les communautés religieuses survivront, les promoteurs immobiliers survivront, et notre patrimoine sera bien vivant pour les prochaines générations.

115 En conclusion, il suffit d'une volonté politique que le maire de Québec, monsieur Régis Labeaume, que la ministre responsable de la Capitale-Nationale madame Agnès Maltais, que le ministre de la Culture monsieur Maka Kotto et que la première ministre du Québec madame Pauline Marois s'entendent et prennent cette décision tant attendue par des milliers de citoyens pour que ces lieux merveilleux que sont les grands domaines de Sillery soient le plus rapidement

possible accessibles à tous dans toute leur intégrité et qu'ils soient à jamais protégés et conservés pour la population du Québec.

120

Merci.

PAR M. CHARLES-ROBERT DIONNE:

125

Écoutez, mon nom est Charles-Robert Dionne, je suis vice-président de la Coalition pour l'Arrondissement historique de Sillery, je voudrais faire quelques mises au point concernant la réaction à notre projet du parc des grands domaines. Sur les communautés religieuses également, je voudrais revenir là-dessus.

130

Et je voudrais dire un mot aussi sur les méchants promoteurs, si vous me le permettez.

135

D'aucuns ont dit, je me réfère au Soleil d'hier, en fait, qu'on était des privilégiés à Sillery, que Sillery refuse de partager leur petit coin bucolique avec les autres. Bien, vous savez très bien que notre projet n'est pas un projet inclusif comme tel, c'est un projet exclusif qui s'ouvre au monde, qui veut faire en sorte que la population de Québec, la population du Québec vienne sur ces terres-là.

140

On n'est pas du tout refermés, on veut pas construire un mur autour de nous; au contraire, on veut que tous les gens de Québec et d'ailleurs viennent vers nous, viennent voir la beauté de ces terrains-là.

145

Et d'autant plus qu'on ne veut pas non plus vivre sur une bulle de verre, parce que si on vivait dans une bulle de verre, je peux vous dire que si c'était le cas, notre bulle de verre prendrait l'eau ou il y aurait énormément de courants d'air là-dessus.

150

Concernant maintenant les communautés religieuses, bien écoutez, je vous l'ai dit quand je suis venu faire ma présentation, qu'elles peuvent vendre leurs terrains au prix du marché. On s'objecte aucunement à cette question-là.

155

D'ailleurs il y a quelques communautés religieuses qui l'ont fait jusqu'à maintenant. Je vous rappelle que Jésus-Marie s'est vendu selon le prix du marché, il y a personne qui leur a mis un couteau sur la gorge, en tout cas je l'espère, ils ont pu vendre leur terrain cinq millions (5 M\$). La SSQ a acheté le terrain de la Fédération des Augustines pour à peu près entre trois (3 M\$) et quatre millions (4 M\$). Benmore s'est vendu également, alors ils peuvent vendre leur terrain à qui ils le veulent, il y a pas de contraintes de ce côté-là.

D'autant plus, il y a un autre point sur lequel je voudrais revenir aussi sur les communautés. Elles ont parlé de taxes, les communautés nous ont dit qu'elles payaient des taxes comme tout le

160 monde. Oui effectivement qu'ils paient des taxes, mais ce sont des taxes sur les services qu'ils reçoivent, c'est-à-dire les services d'égouts, ce sont les services de rebuts, de vidanges, ce sont les services pour l'eau, la distribution de l'eau.

165 Alors s'ils payaient des taxes foncières comme nous tous citoyens de Sillery et d'ailleurs à Québec, ce serait pas trente mille (30 000 \$) ou quarante mille (40 000 \$) ou cinquante mille dollars (50 000 \$) qu'ils paieraient, ça serait vraisemblablement autour de trois cent-quatre cent mille dollars (300 000 \$-400 000 \$).

Effectivement, ils paient des taxes, mais ils en paient pas mal moins que tous les citoyens qui assument une propriété régulièrement sur le territoire de la ville de Québec.

170 **PAR L'ANIMATEUR:**

Je vous demanderais de conclure, monsieur, s'il vous plaît.

175 **PAR M. CHARLES-ROBERT DIONNE:**

Bon écoutez, le point principal que je voudrais vous mentionner, puis je pense que ça va vous intéresser, monsieur le Président. C'est d'arriver avec quelques chiffres.

180 Depuis 1964, selon nos compilations, je pourrai vous les donner, ces compilations-là, l'Arrondissement historique de Sillery a beaucoup donné.

185 On a calculé qu'entre 1964 et maintenant, il s'est construit mille (1000) unités de logement de toutes natures sur le territoire, en fonction du décret de 1964. C'est mille (1000) unités, c'est des unités d'habitation unifamiliales, ce sont des condos, ce sont des loyers modiques. Plus se sont rajoutées des constructions nouvelles faites par les communautés religieuses dont le gymnase des Pères Maristes, entre autres Saint-Jean-Berchmans.

190 Alors notre position, vous le savez, pour nous, la réalité que nous on veut voir se dessiner, c'est une réhabilitation des bâtiments. Mais cette réhabilitation-là, si on prend les bâtiments qui existent, et là, je prends les chiffres de 2006 que madame Boucher nous a fournis à l'époque, je vous les donne.

195 Si on faisait la réhabilitation de la Fédération des Augustines, bien, madame Boucher à l'époque, en 2006, prévoyait trois cents (300) condos là-bas. Bon, mettons que ça serait plus réaliste de penser deux cents (200). Je vais ramener ça à deux cents (200).

200 Les Soeurs de Sainte-Jeanne d'Arc, on pensait en 2006, le projet qui nous avait été
présenté, qu'il y aurait deux cents (200) condos. Mettons-en juste une centaine pour avoir une
appréciation plus juste.

Puis au Montmartre canadien, on nous parlait de cent cinquante (150) condos
vraisemblablement.

205 Alors si on additionne tout ça, avec la réhabilitation sensée qui pourrait être faite en termes
de développement immobilier, on arrive à trois cent cinquante (350) condos.

210 Si on vient nous rajouter à cela les trois cent trente (330) qui sont à prévoir, qu'on ne
souhaite pas, sur les terrains de Jésus-Marie, on est rendu à six cent quatre-vingts (680), presque
à sept cents (700) condos.

PAR L'ANIMATEUR:

S'il vous plaît, la conclusion.

215 **PAR M. CHARLES-ROBERT DIONNE:**

Alors ce qui fait, et je conclus là-dessus, ce qui fait qu'on a beaucoup donné à l'heure
actuelle à l'arrondissement historique. On a construit pas mal.

220 Et là actuellement, on envisage, et c'est notre point limite, notre équilibre à nous, ce serait de
la réhabilitation qui pourrait se rendre jusqu'à trois cents-trois cent cinquante (300-350) condos à
l'intérieur des bâtiments existants.

225 Et c'est là notre point d'équilibre. Notre point d'équilibre, il est là.

Si on veut faire une conciliation intérêt public-intérêt privé, en ce qui concerne la Coalition,
c'est là qu'elle se trouve, ce juste point, ce point d'équilibre pour nous. Merci.

PAR L'ANIMATEUR:

230 D'accord. Membres du Conseil!

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

235 Ce double témoignage bien intéressant a le grand mérite d'être extrêmement clair. En tout
cas pour ma part, j'ai pas de questions. Merci.

PAR M. CHARLES-ROBERT DIONNE:

Écoutez, moi, je voudrais terminer...

240

PAR L'ANIMATEUR:

Très très rapidement.

245

PAR M. CHARLES-ROBERT DIONNE:

Je voudrais remercier le Comité pour tout ce que vous avez fait jusqu'à maintenant.

250

Pour le ton, pour l'équilibre des propos que vous avez tenus, et pour les gens de la webdiffusion aussi. Moi, j'ai regardé ça sur webdiffusion, j'ai trouvé ça d'une qualité remarquable. Je vous le dis, il y a des gens aussi que j'ai appelés à Montréal qui ont regardé ça en direct, j'ai trouvé ça formidable.

255

Je pense qu'il y a beaucoup plus de gens à l'extérieur qui nous ont regardés, qui vous ont regardés que de gens qui sont venus ici. Et personnellement, j'ai appris beaucoup de choses au cours de ces trois (3) jours-là, y compris de la part des promoteurs sur l'environnement, sur l'architecture et sur bien d'autres points. Merci.

260

PAR L'ANIMATEUR:

Merci.

265

PIERRE SAVARD

PAR L'ANIMATEUR:

Sans plus attendre, monsieur Pierre Savard s'il vous plaît.

270

PAR M. PIERRE SAVARD:

275

Je veux quand même juste appuyer mon point de vue sur en fait ce projet, pour dire qu'en matière de développement, il n'y a pas vraiment de contradiction vraiment entre le développement et le respect de l'histoire et du patrimoine, lorsque ce développement-là se définit dans des

schémas qui sont viables et qui réconcilient les aspects environnementaux, les aspects sociaux et économiques des activités humaines.

280 Et ces trois (3) enjeux-là, en fin de compte, sociaux, environnementaux et économiques, lorsqu'ils sont pris en compte dans une optique de développement durable, on peut dire que oui...

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

285 Pouvez-vous vous rapprocher du micro s'il vous plaît, on vous entend pas bien!

PAR M. PIERRE SAVARD:

290 C'est bien. C'est comme je vous disais, lorsque ces enjeux-là sont pris en compte dans un cadre ou dans une optique de développement durable, bien écoutez, on répond à ce moment-là aux besoins du présent sans compromettre évidemment la capacité des générations futures de répondre à leurs besoins à eux.

295 Écoutez, les trois (3) piliers dont je vous parle actuellement qui sont les enjeux environnementaux, sociaux et économiques, à ça, on peut ajouter aussi un enjeu qui est plus transversal, qui est à mon avis le plus important et qui est, en fait, considéré comme le quatrième pilier du développement durable et qui est indispensable aussi à sa définition, et ce pilier-là, ce quatrième pilier là est la gouvernance.

300 Lorsqu'on parle de gouvernance, on parle de participation de tous les acteurs impliqués, d'accord. On parle des acteurs qui peuvent être les citoyens, des entreprises, les associations, les élus.

305 En fait, c'est une forme de démocratie participative, et c'est exactement ce qu'on fait aujourd'hui en fin de compte. On donne la possibilité aux gens de venir parler, ceux qui sont pour, ceux qui sont contre le projet, ceux qui ont des réticences à ce projet, ceux qui ont des appréhensions par rapport à ce projet-là, leur donner la chance évidemment de venir parler de leurs inquiétudes et aussi de venir parler évidemment de ce qu'ils considèrent comme étant quelque chose de souhaitable, un projet semblable.

310 Le développement durable, c'est comme je disais, c'est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs besoins à eux.

315 Et moi, je considère que dans le projet actuel, on a fait la démonstration que tout est possible dans l'optique et dans le respect évidemment du développement durable.

Le développement durable, c'est pas un état statique d'harmonie, OK, on s'entend bien. C'est un processus de transformation.

320 Et appliqué à l'aménagement du territoire, ce processus de transformation là fait en sorte que des espaces, le choix des investissements qu'on fait, l'orientation aussi des changements réglementaires comme institutionnels peuvent être rendus cohérents avec l'avenir et comme avec les besoins du présent.

325 Alors moi, mon avis dans tout ça, c'est qu'en s'inscrivant dans la tangente du développement durable, on s'assure d'un développement qui répond justement aux besoins du présent tout en respectant justement les besoins des générations futures.

330 Et le projet actuel, en fait, fait la démonstration claire qu'un projet de développement immobilier peut se faire en respect avec la finalité d'un développement durable, dans la mesure où on a essayé de trouver un équilibre cohérent et viable en apportant toutes sortes de modifications, en essayant évidemment d'adapter justement les critères environnementaux, en fait les objectifs visés au niveau, je veux dire au niveau social, au niveau économique. On a essayé d'ajuster tout ça pour faire en sorte que les enjeux qui définissent le développement durable soient pris en compte dans ce projet-là.

335 Vous savez, bon, moi, j'habite Québec depuis, je suis né ici, alors j'ai grandi à Québec. J'ai été témoin de son développement. J'ai aussi vu ce qui s'est fait en termes de développement immobilier.

340 C'est sûr que lorsqu'on regarde la couronne de la ville, il y a des secteurs qui se sont développés très rapidement où la densité est très très forte. Je pense entre autres, vous savez, au développement qui s'est fait dans l'axe Robert-Bourassa en montant vers Saint-Émile, il y a, oui effectivement, une densification qui s'est faite dans ces secteurs-là.

345 Maintenant, lorsqu'on regarde les secteurs que j'appelle matures, OK, Sillery, Sainte-Foy, là où il y a déjà, vous savez, une densification qui s'est faite, mais qui s'est faite dans le passé, il y a toujours moyen de rallier ou de rattacher le développement immobilier avec de nouveaux édifices, de nouveaux espaces pour accueillir de nouveaux gens, et j'ai en tête actuellement, je veux dire, un projet, en fait pas un projet, je veux dire, il y a eu dans le passé, je sais pas si vous vous souvenez, tout le développement de la Pointe-de-Sainte-Foy, la protection du boisé de la Pointe-de-Sainte-Foy.

355 Ça a été, à l'époque, un enjeu. Les gens étaient contre, les gens disaient, on va dénaturer un secteur, on va détruire un environnement écologique et environnemental en y mettant des maisons et tout ça.

Il y a eu des espaces qui ont été protégés, il y a eu des espaces qui ont été réservés aux accès des gens, justement pour éviter que le développement immobilier prenne le dessus sur ces espaces-là qui sont quand même, je dirais, publics. Ça appartient aux gens.

360 Mais à travers tout ça, il y a eu effectivement de la construction immobilière qui s'est faite, et ça s'est fait, je vous dirais, en équilibre et en harmonie avec le milieu, le milieu naturel, mais aussi, je vous dirais, le milieu économique, social du secteur.

365 Ça fait que je me dis, c'est possible. C'est possible d'arriver à concilier le développement immobilier, l'aménagement du territoire, les besoins actuels et les besoins des générations futures dans un projet, et je pense, et je suis d'avis que celui-ci répond à ces exigences-là.

370 Les promoteurs ont fait la démonstration qu'il y a moyen d'arriver à concilier tous ces aspects-là, et je pense qu'on a face à nous un projet qui est viable, et un projet aussi qui va respecter justement tous les aspects du développement durable.

Je vous remercie.

PAR L'ANIMATEUR:

375 Merci monsieur Savard. Membres du Conseil!

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

380 Merci monsieur Savard. Peut-être juste un point rapidement.

385 Plusieurs intervenants avant vous, et même je pense juste avant vous, ont mentionné que le plan de conservation, le projet de plan de conservation qui est proposé ouvre la porte toute grande à un développement qui risque de compromettre la préservation du site patrimonial et les valeurs patrimoniales de Sillery.

Il me semble que vous voyez au contraire dans ce projet une espèce d'obstacle au développement tel que vous le proposez. Comment est-ce que c'est conciliable?

390 Est-ce que le plan qui est proposé permet ce développement tel que vous le voyez ou si au contraire, vous le trouvez trop contraignant ou pas assez contraignant?

Qu'est-ce que vous en pensez du plan qui est proposé?

395 **PAR M. PIERRE SAVARD:**

Ce que je remarque dans ce projet-là, c'est qu'on a fait les efforts nécessaires pour justement amener, je vous dirais, les ingrédients nécessaires pour assurer justement que les accès aux espaces qui ont été, je dirais, réservés, il va y avoir un parc linéaire qui va nous amener, vous savez, à la falaise, il y a des aménagements qui ont été faits.

400 C'est sûr qu'on a un projet immobilier, donc il va y avoir une construction qui va venir s'imbriquer dans tout ça, mais il reste quand même qu'au niveau des différents aménagements qui ont été faits, quand je parle d'aménagement, je parle des concessions, parlons de concessions, qui ont été faites pour justement préserver les besoins actuels et ceux des générations futures, tout ça, je veux dire, à mon avis, ça a été pris en compte et ça a été inclus dans le projet pour répondre en quelque sorte, vous savez, aux exigences du développement durable.

405 **PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:**

410 Je vous remercie.

PAR L'ANIMATEUR:

415 Merci.

JEAN CLOUTIER (Chef intérimaire du Parti vert du Québec)

420 **PAR L'ANIMATEUR:**

Le représentant du Parti vert du Québec maintenant.

425 **PAR M. JEAN CLOUTIER:**

Bonjour monsieur le Président, messieurs, mesdames les Conseillers! Effectivement, je suis ici à titre de chef du Parti vert, intérimaire jusqu'au 21 septembre, mais même le guide touristique en moi à la retraite ou l'ancien vice-président d'Accès Saint-Laurent Beauport qui avait présenté des mémoires pour la promenade Champlain, qui avait réussi effectivement, peut-être que c'était dans les plans, mais à convaincre l'importance du glacié de Louis-Edmond Hamelin, donc d'avoir une certaine tour pour remarquer un des spectacles gratuits les plus beaux au monde, un spectacle son et lumière, regarder la glace, le glacié sur le fleuve Saint-Laurent.

435 Donc merci à la Commission de la Capitale-Nationale qui pourrait aussi faire quelque chose
ici le long de ce site patrimonial.

 Je pourrais aussi me présenter comme animateur de radio à CKRL, animant la seule
440 émission sur la simplicité volontaire, et ce sera une partie de mon propos.

 Aujourd'hui, donc j'aimerais que le Conseil se souvienne d'un des modes de vie de notre
patrimoine vivant bien ancré dans notre histoire comme peuple ayant été colonisé en présence des
mouvements religieux encore vivants, l'empire catholique romain est encore vivant parmi nous
445 grâce à ces édifices, à ce bâti religieux.

 Rappelons-nous ensemble le mode de vie des communautés religieuses en prenant
l'exemple des Sœurs de Sainte-Jeanne d'Arc. J'ai voulu surtout me concentrer sur les Sœurs de
Sainte-Jeanne d'Arc, puisque c'est un bel exemple de mode de vie si exemplaire et actuellement
450 en voie de disparition.

 Ce mode de vie que les religieuses ont est vraiment un bel exemple pour nous,
environnementaliste, les gens qui vivent d'une simplicité, qui ne sont pas dans la surconsommation
et qui, sans le savoir, volontairement ou involontairement, ont contribué à ne pas trop développer
455 l'économie basée sur le produit intérieur brut.

 Nous avons donc le devoir de rénover, étant donné l'importance de se souvenir et la fierté de
leur façon de vivre selon la simplicité volontaire.

 Nous devons donc les filmer pendant qu'elles sont encore là, avant qu'elles soient obligées
460 de déménager, ou advenant leur départ en fait de leur lieu de fondation, en les remplaçant par des
utilisateurs prônant le même mode de vie, soit en communauté, en cohabitation ou en maison
commune.

 C'est notre patrimoine vivant qui est en perte, alors l'immatériel volatilisable.

 Signe des temps et de la conscience verte en mouvance, les moyens de transport actif ou
collectif ont tendance à prendre de plus en plus de place dans notre société moderne. N'est-il pas
possible d'imaginer pour les générations futures des infrastructures écologiques planifiées autour
de moyens de transport actif et collectif, soit de bâtir le long d'un sentier pédestre, sans accès
470 nécessairement directement à une route carrossable ou à notre voiture, si on peut dire.

 C'est le genre de planification écologique que la Municipalité devrait offrir aux prochaines
générations.

475 Vous savez, les Verts misent plutôt sur la simplicité volontaire, la décroissance conviviale et la planification écologique pour développer l'indice de bonheur humain, pas nécessairement le produit intérieur brut.

480 Le gonflement d'étalement urbain non contrôlé et non planifié écologiquement est nuisible, en fait ils sont nuisibles pas autant que la négligence de la protection du patrimoine bâti vivant. Vu le panache historique du lieu que vous connaissez bien, le long de ce site patrimonial, il y a beaucoup de pressions sur le bâti à forte valeur patrimoniale historique comme ici à Sillery.

485 Pour être écocitoyen responsable, il faut pouvoir accéder facilement aux instances de décisions de notre région, et ça ici, je dois vous en féliciter, c'est pas partout dans le monde. Ça, nous les Verts qui sommes allés partout dans le monde savent très bien que certains pays se battent pour avoir le droit de parler de l'avenir de leur patrimoine et de donner accès aux citoyens, à ce genre de consultation publique. C'est un privilège que peut-être les gens ici ne sont pas conscients, mais c'est un privilège et ici, les citoyens ont pris leur place mais, d'après nous, ont tendance au pas dans ma cour, ce qui n'est pas vert.

490 Ces audiences sont donc un privilège, mais nous, étant donné qu'on n'a pas d'élus à l'Assemblée nationale, bien, on a besoin de ce genre d'audience pour faire valoir nos valeurs qui sont celles de dizaines de milliers de Québécois à travers le Québec.

495 Or, nous demandons au ministre d'utiliser son pouvoir législatif pour encadrer et supporter financièrement les promoteurs voulant assurer la préservation de la valeur patrimoniale de biens et des personnes y vivant, comprenant ici le mode de vie de ses habitants.

500 Peut-on faire confiance à un maire qui se réveille à minuit moins une pour empêcher de suivre son instinct de développeur de compte de taxes pour payer un amphithéâtre, moi, je pense que non.

505 Est-ce qu'on doit demander au ministre, en matière de sanction, de prescrire des amendes qui seraient effectivement perçues aux fonds du patrimoine culturel québécois, est-ce que ces fonds pourraient effectivement être ramassés pour ceux qui coupent des arbres indûment ou qui détruisent le patrimoine vivant?

510 Et je me souviens, comme ancien porte-parole du ministère des Affaires municipales, lorsque la loi a été créée, on voulait inclure autre chose que le patrimoine du bâti. On voulait inclure les arbres, on voulait inclure tout le patrimoine vivant.

515 Donc quand je regarde dans le répertoire qui est sur votre site, je vois pas beaucoup d'exemples de ce patrimoine qui, pour nous, est autant un arbre qu'un édifice. Un arbre qui a été témoin de la construction d'édifices entre autres.

520 Donc je pense qu'il faut inclure ça et donner des amendes à ceux qui ne respectent pas et qui coupent des arbres quand c'est pour détruire le paysage. Donc nous devons vous dire que pour nous, une surtaxe locale, comme on a entendu parler, c'est pas une solution écofiscale. Des amendes coercitives, oui.

525 Peut-on assurer l'inclusion du mode de vie dit de simplicité volontaire des religieuses dans le patrimoine culturel dit vivant! Ça aussi, on l'a pas vu. Quand on fait la recherche dans le répertoire, ça n'existe pas, ce genre de site où on commémore un mode de vie exemplaire pour nous, environnementalistes, alors qu'il y a certains promoteurs qui sont prêts à le faire.

530 Peut-on s'assurer d'inclure l'avenir des arbres, des milieux humides, du sol, des terres dites biologiques. Ça aussi, il faut avoir des sanctions propices à ce genre de taxe écofiscale si on peut dire, que de faire une taxe basée sur les taxes foncières ou essayer de ramasser une taxe locale, c'est pas une solution pour nous.

535 Avec les mandats de la Commission de la Capitale-Nationale, je pense qu'il faut s'ouvrir à commémorer les personnes importantes. Et je ferai remarquer, je pense que Pauline Marois a étudié au Collège Jésus-Marie, donc c'est peut-être des choses qu'il faut se rappeler. Et ça, c'est peut-être la fonction de la Commission de la Capitale-Nationale.

540 Gardons le style architectural néomédiéval des Sœurs de Sainte-Jeanne d'Arc. Vous savez, on est comme le PQ, on veut pas nécessairement de nouvelles constructions entre la falaise et le bâti actuel, mais entre le bâti actuel oui, pourquoi pas s'en servir pour promouvoir les constructions écologiques.

545 Il y a même un organisme qui s'appelle Écohabitation qui est prêt à collaborer, à faire le tour des promoteurs ici et expliquer comment on peut améliorer la construction ou le bâti en faisant ce qu'on appelle des bâtiments LEED ou des bâtiments à toit vert reconnus dans tous les domaines.

545 Donc oui, on est pour effectivement un parc linéaire, ça va de soi, mais de faire des constructions le long du parc linéaire, oui, pourquoi pas! Pas besoin d'avoir une voiture pour avoir un condo.

550 Pourquoi pas avoir des condos construits le long d'une piste cyclable, le long d'un sentier! Évidemment, notre Parti est progressiste.

555 Interdire toute nouvelle construction ou aménagement de parc public n'est pas une solution verte. Le statu quo n'est pas le chemin qui fait avancer la société. Nous devons préserver en recyclant le bâti.

560 Il faut d'abord veiller à la mixité des populations. Pourquoi pas avoir des logements sociaux ici. D'ailleurs souvent, les logements sociaux disent, si vous n'avez pas de voiture, ça vous donne des points de plus pour avoir droit de vivre ici. Pourquoi pas ce genre de solution là à ces promoteurs qui veulent utiliser le bâtiment actuel!

565 Alors le PVQ, notre Parti demande au ministre de supporter et promouvoir la sauvegarde de ce mode de vie qu'est la simplicité volontaire le long de la promenade et aménager en haut de la falaise, entre le fleuve et l'escarpement. C'est un usage vivant de notre patrimoine.

Parmi nos solutions vertes – est-ce qu'il me reste vraiment juste une minute? Alors je vais aller plus rapidement.

570 Donc parmi nos solutions vertes, effectivement, c'est de dire oui, pourquoi pas encourager les promoteurs privés qui veulent sauvegarder le patrimoine, qui veulent filmer les Soeurs Sainte-Jeanne d'Arc, qui veulent transformer peut-être leur porte d'entrée d'édifice en centre d'interprétation pour faire la promotion de ce mode de vie des Sœurs!

575 Pourquoi pas la Commission de la Capitale-Nationale encourager l'installation d'une fontaine en face du monument Sainte-Jeanne d'Arc? Quel beau monument. Allez marcher, vous allez voir, on ne parle pas juste des Sœurs Sainte-Jeanne d'Arc, on y rappelle justement Maisonneuve, on y rappelle des gens qui ont fait notre histoire ici. C'est un monument qui nous rappelle des personnes qui ont vécu ici.

580 Évidemment, en deuxième point prioritaire, de maintenir une certaine densité d'habitation est très important pour nous. Ça aide aussi à l'autosécurité. Plus il y a de monde qui va vivre ici, plus ce sera sécuritaire de marcher.

585 Veiller à concentrer la population dans des zones à logements de deux (2) à quatre (4) étages, évidemment, selon certains critères, où c'est plus convivial d'y vivre.

Alors préservons les commerces de quartier, préservons le patrimoine ancien en y faisant un kiosque d'accueil touristique au monument Jeanne d'Arc.

590 Préservons les essences arboricoles le long de notre sentier et évidemment, faute de temps, je vous dirai que pour nous, je pense, c'est pas dans votre mandat, et c'est malheureux, de

préservé le mode de vie est aussi important que le bâtiment dans lequel ces Religieuses vivent depuis des centaines d'année ici.

595 Donc j'espère que vous avez pu nous comprendre à cet effet.

Et d'après nous, d'interdire toute nouvelle construction comme le souhaitent certains porte-parole de citoyens n'est pas une vision progressiste ni verte.

600 Et puis est-ce qu'il me reste encore quinze (15) secondes...

PAR L'ANIMATEUR:

605 Non, vous êtes excédé de quinze (15) secondes. Mais allons-y avec des échanges avec les membres du Conseil, si vous le voulez bien!

PAR M. JEAN CLOUTIER:

610 Ah bien sûr.

PAR L'ANIMATEUR:

Mais allez-y!

615 **PAR M. JEAN CLOUTIER:**

Bien, il faut préserver le patrimoine religieux en tenant compte de l'apport que les promoteurs privés peuvent amener dans des partenariats dits publics-privés, surtout si les projets sont basés sur des valeurs établies selon les principes utilisateurs-payeurs.

620 Maximisons le développement durable dans une planification écologique incluant le mode de vie des habitants de bâtiments à préserver.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

625 Merci.

PAR M. JEAN CLOUTIER:

630 J'ai peut-être d'autres paragraphes aussi, je peux rajouter, si vous me donnez du temps!

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

635 Allez-y doucement! Depuis ce matin, on nous a comparés au Sénat, on nous a comparés à l'Assemblée nationale, on nous a comparés à la Cour suprême, en fait, on n'est que le Conseil du patrimoine culturel quand même!

640 Mais plaisanterie à part, vous êtes le chef intérimaire d'un parti politique qui s'appelle le Parti vert du Québec. Vous avez réfléchi et vous avez rédigé un mémoire que vous nous avez transmis, on vous en remercie.

645 À la lecture du mémoire, ce qui apparaît également dans le texte que vous nous avez fourni cet après-midi, il se dessine dans ce mémoire une sorte de position, je dirais, en faveur d'un certain développement immobilier, mais en même temps, en faveur de la création d'un sentier linéaire et d'une préservation.

650 Bref, nous en concluons, sauf erreur, que vous êtes en faveur d'une certaine mixité et nous en concluons également, sauf erreur à nouveau, que le plan de conservation, tel qu'il est proposé, correspond à vos attentes.

Sommes-nous dans l'erreur?

PAR M. JEAN CLOUTIER:

655 Vous êtes pas dans l'erreur. Et ce que je voudrais ajouter, parmi les paragraphes que j'ai escamotés au passage, c'est que, vous savez, les compétences du Québec, c'est surtout dans le domaine de l'éducation et de la santé.

660 Et sans le savoir, mais je pense que des gens aussi allumés que vous, avec autant d'expérience, le savent très bien qu'en faisant la promotion d'un sentier pédestre, on fait la promotion de saines habitudes de vie. On fait la prévention en santé.

665 Et comme un de mes amis cinéaste reconnu s'amusait à dire que le Québec, quand j'étais aussi impliqué chez les Verts canadiens, il y a d'autres mandats que l'éducation et la santé, mais que le Québec est comme une sorte de grosse commission scolaire qui gère des hôpitaux, alors vous nous faites sauver beaucoup d'argent en encourageant les gens à marcher le long de la promenade Champlain.

670 Et si autant le monde qui marchent le long de Champlain se mettent à marcher dans quelques années ici le long de l'escarpement, vous aurez fait sauver beaucoup d'argent aux

contribuables, en encourageant la marche urbaine et en encourageant donc la prévention en santé.

675 Et ça, j'aurais pu faire un mémoire juste là-dessus pour vous remercier de planifier cette façon-là. C'est une façon écologique de planifier, et de faire sauver de l'argent, pour qu'on puisse l'investir plus dans le développement durable ou le réinvestir dans le bâtiment, dans le cadre bâti actuel pour préserver notre patrimoine.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

680 L'aménagement d'un sentier linéaire dont on parle est une proposition qui est revenue souvent, mais ce n'est pas à proprement parlé un élément du plan de conservation. C'est un projet qui a son mérite et qui devra être étudié à son mérite. Mais il n'est pas prévu comme tel dans le plan de conservation quand même.

685 **PAR M. JEAN CLOUTIER:**

Oui, mais éventuellement, le sentier ou charcotte, ça fait partie de notre patrimoine vivant. Alors pourquoi ne pas inclure dans votre répertoire ce genre – un sentier peut devenir membre plénipotentiaire de notre patrimoine vivant s'il encourage de saines habitudes de vie.

C'est un peu à ce niveau-là aussi que je voulais présenter mon mémoire, que ne pas seulement se souvenir du bâti, mais de se souvenir du mode de vie.

695 Et vous savez, la dernière fois que je suis venu marcher ici il y a pas si longtemps, j'ai vu les bonnes Sœurs marcher, utiliser les sentiers. Mais ce serait encore plus convivial si le sentier était organisé.

700 Je sais qu'on tombe dans les mandats de la Commission de la Capitale-Nationale éventuellement s'ils ont des deniers publics, mais sachant votre travail de base structurel et infrastructurel, j'espère que les deniers suivront pour mettre en marche ce sentier et que vous l'incluez dans le sens que ça puisse permettre cet usage qui est très bon pour la santé et notre rappel historique.

705 Et vous remarquerez qu'on passe à travers un cimetière, si on fait ce sentier-là, et le cimetière, les gens qui y sont ont fait partie de notre patrimoine vivant. Et c'est un fait que je vois très bien des plaques qui montrent très bien les gens qui sont dans le cimetière aujourd'hui, mais que les gens le fassent en marchant, en reliant le parc en haut de la côte dont j'oublie le nom, le parc des Voiliers, en fait, de se rendre au parc des Voiliers à partir d'ici, c'est une très belle marche

710 qui nous rappellerait le patrimoine bâti et le patrimoine de nos anciens vivants, si je peux
m'exprimer ainsi.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

715 Merci beaucoup.

PAR L'ANIMATEUR:

720 Merci.

MANON TOUSIGNANT

725 **PAR L'ANIMATEUR:**

J'appelle maintenant madame Tousignant.

PAR Mme MANON TOUSIGNANT:

730 Bonjour. Manon Tousignant, citoyenne de Québec et architecte.

Alors je tenais à vous donner mon point de vue en tant que citoyenne de la grande région de Québec.

735 Je m'informe des développements concernant les terrains des communautés religieuses depuis le début du moratoire. Je suis très intéressée à connaître les décisions qui se prendront concernant l'avenir de ces terrains, et j'aimerais pouvoir influencer votre décision. C'est pour cela que je prends de mon temps aujourd'hui pour venir vous parler.

740 En premier lieu, je trouve tout à fait déraisonnable l'attitude des opposants quant à la désinformation qu'ils ont véhiculée et aussi le non-respect face aux communautés religieuses et leur patrimoine dont font partie les terrains dont il est question aujourd'hui.

745 Il y a un grand immobilisme de la part des gens de Sillery en ce qui concerne le développement. Nous sentons que les groupes de pression veulent s'approprier des terrains sans toutefois déboursier le moindre sou pour les acquérir. Je ressens sincèrement que ces groupes de pression qui prônent des parcs n'ont aucune considération environnementale en poussant le

750 développement hors de leur cour, car ce ne sont pas des arbres qui sont coupés plus loin, mais des forêts entières.

Et ce sont toujours plus de voitures qui partent des banlieues, qui sont de plus en plus éloignées, pour cheminer jusqu'à la ville. Alors nous savons tous ce que signifie l'étalement urbain: abattre des grandes quantités d'arbres pour la construction de résidences, centres commerciaux, etc.; des terres fertiles qui sont transformées en développement résidentiel, comme la Côte-de-Beaupré sur les plaines du Saint-Laurent.

760 L'étalement urbain signifie un nombre grandissant d'autoroutes à construire et à entretenir à des coûts faramineux. Du transport en commun déficient. On le voit, le RTC vient d'enlever un circuit à Sillery, car le service n'est plus suffisamment utilisé.

765 Sillery se dépeuple, les résidences de Sillery sont maintenant habitées par des couples ou des personnes seules dont les enfants ont quitté la résidence familiale pour aller fonder une famille en banlieue, faute de place à Sillery dans le quartier de leur enfance.

Alors l'étalement urbain signifie aussi plus de circulation, donc plus de pollution. Alors le smog sera aussi à Sillery.

770 Je suis une amante de la nature, des parcs, des animaux et aussi des bâtiments. J'observe l'étalement urbain et je me déssole que personne ne pleure les forêts qui se coupent en périphérie derrière notre ville et que personne ne dise un mot.

775 Dans les plus belles villes du monde où il fait bon vivre, où le développement urbain s'est fait de façon réfléchie, on retrouve des centres-villes avec un grand parc comme à Québec. On retrouve des promenades linéaires pour les piétons et les cyclistes, comme ceux que Québec développe ou souhaite développer, puis des parcs dans différents secteurs de la ville, et aussi parfois des promenades qui les relient.

780 Dans les villes, on retrouve aussi des bâtiments qui sont juste sur le dessus des falaises, des promontoires. Veut-on à tout prix cacher les bâtiments? Sommes-nous dans une ville, dans la ville de Québec? Je saisis mal le principe de vouloir cacher à tout prix les bâtiments. Pour moi, ça n'a pas de sens.

785 Sainte-Foy se développe à une vitesse folle. Où sont les parcs pour ces gens? Vont-ils aller à Sillery? Pourquoi les parcs sont-ils tous à Sillery?

Comme un parc a un coût et un très grand coût social pour l'ensemble des citoyens, il faut réfléchir, non pas seulement à Sillery, mais à Québec dans son ensemble.

790 Pensons à ce que deviendra Québec si tous les parcs sont à Sillery. À Paris, un Paris où il y a une ville et des banlieues, où le taux de criminalité en banlieue est très élevé, car toutes les infrastructures et les monuments et les parcs se retrouvent dans la ville?

795 Ce que les opposants demandent, c'est un arrêt complet du développement dans Sillery. Est-ce cela un développement intelligent?

La richesse d'une ville réside dans sa diversité. On doit retrouver des grands restaurants et des restaurants de tous les jours, des musées, des grands théâtres et des petites salles de spectacle, des cinémas pour tous et des cinémas répertoire.

800 Il en est de même pour les parcs. Il doit y avoir des parcs pour les grands événements, les rassemblements, les spectacles, comme les plaines d'Abraham; il doit y avoir des parcs tranquilles et des jardins, comme le parc du Bois-de-Coulonge et Cataraqui qui sont actuellement peu fréquentés.

805 Il doit y avoir des promenades comme la promenade Champlain, et peut-être le parc linéaire sur la falaise. Il doit y avoir des parcs de quartier, des parcs vivants, animés, avec des arbres, du gazon, des vues, des espaces verts, de la vie, c'est-à-dire du monde qui y vivent, donc des bâtiments.

810 Après avoir entendu les communautés religieuses s'exprimer, je comprends que de tels espaces sont le legs souhaité par ces dernières et aussi par une grande majorité des citoyens de Québec. Sillery est déjà actuellement entourée de parcs, comme tous ces parcs nommés précédemment.

815 En plus des parcs, les projets de développement présentés par certains promoteurs présentent une occupation au sol seulement de dix pour cent (10 %). Je ne peux m'empêcher, après avoir vu les propositions d'implantation sur Internet d'un des projets, qu'il représente un exemple éloquent de ce qu'est l'évolution urbaine tout en respectant les traces du passé, les arbres, les grands espaces verts, les percées visuelles, et j'en passe. Que demander de plus
820 comme développement intelligent!

Les plus belles villes du monde se développent et ne restent pas statiques. Sillery demeurera toujours Sillery, même si quelques nouvelles constructions s'ajoutent dans le paysage.

825 Imaginez par exemple le projet du domaine sous les bois qui borde la promenade linéaire, un endroit vivant, animé, un endroit qui devient un point d'arrêt, une découverte, un incontournable.

830 J'en profite pour mentionner qu'un cadre de gestion et qu'un plan de conservation ont été produits et rédigés par des gens du ministère de la Culture qui ont réfléchi et analysé depuis plusieurs années à ce que devraient devenir ces terrains. Il n'est plus à l'heure de réfléchir encore longtemps, car le temps, c'est de l'argent, et cela vaut pour tous. Il est temps de prendre une décision.

835 La construction d'un bâtiment qui s'intègre dans son environnement peut être magnifique. Un bâtiment sera aimé de tous et sera beau s'il s'intègre dans son milieu, dans l'espace qui l'entoure. Un bâtiment n'est pas un obstacle, ce n'est pas non plus un nombre d'étages ni un nombre maximum d'unités. Sait-on combien d'étages a le Château Frontenac? Sait-on combien de chambres? Ce n'est pas ce qui est important.

840 Essayons de voir ce qu'il y a de beau et d'innovant dans l'architecture et le développement bien sûr qui doit suivre des règles, surtout dans un environnement culturel tel que Sillery. Partout dans le monde, on retrouve des bâtiments qui agissent comme toile de fond derrière des parcs ou des grands espaces. L'architecture existe pour mettre en valeur l'environnement qui l'entoure. Le bâtiment anime l'espace, le structure tout comme les arbres qui bordent un parc.

845 Il y a tant de magnifiques exemples! Prenons Central Park qui est d'une toute autre échelle, comme les plaines d'Abraham est aussi d'une tout autre échelle que le terrain des Sœurs Jésus-Marie, mais Central Park représente bien ce qu'est un magnifique parc urbain bordé de bâtiments.

850 Faisons donc un espace urbain dans une ville avec des arbres, du gazon et des vues. Créons un espace vivant et essayons de voir ce que nous inspire le quartier et non ce qu'il ne nous inspire pas. Essayons de faire de Sillery ce qu'il a toujours été, un endroit où il fait bon vivre, où l'on veut et où l'on peut y vivre.

855 Est-ce que l'environnement et la culture peuvent se concilier, bien sûr, en beauté, en harmonie, dans un secteur vivant et accueillant.

860 Je crois que le développement de Sillery est un incontournable et que la conciliation de tous les aspects ne fait qu'apporter un élan extraordinaire à un quartier qui ne perçoit plus la poussière qui s'accumule sous ses pieds et les conséquences qui en résultent.

Alors je vous remercie de m'avoir écoutée.

PAR L'ANIMATEUR:

865 Membres du Conseil!

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

870 Un mot, madame Tousignant, si vous me permettez de citer un passage de votre mémoire écrit. Vous dites à un moment donné:

875 "J'ai vu le projet du domaine sous les bois, il est difficile de critiquer ce projet, il respecte de façon exemplaire tous les critères cités par les citoyens et les opposants. De grandes surfaces de terrain demeurent disponibles et les arbres sont conservés et les percées visuelles sont respectées et l'implantation est respectueuse".

880 Ma question serait la suivante! Vous dites en fait que le développement est conciliable avec la préservation des grands domaines. Si je reviens au plan de conservation qui contient des balises, qui contient des critères, qui contient des orientations du ministre qui permettront de guider ses décisions dans l'avenir pour la préservation et la mise en valeur de ce site-là, est-ce qu'à votre avis, les balises qu'on y trouve, appelons-les comme ça, sont suffisamment contraignantes ou pas assez contraignantes?

885 Plusieurs personnes nous ont dit que les balises étaient pas suffisamment claires, pas suffisamment précises, que le vocabulaire utilisé n'était pas suffisamment contraignant.

Qu'est-ce que vous répondez à cela?

890 **PAR Mme MANON TOUSIGNANT:**

C'est certain, je vous parle au point de vue d'architecte, mais on parle d'architecture puis de patrimoine, donc je pense que je suis bien placée.

895 J'ai entendu dire des gens à un avocat à la TV que lui a besoin de noir, blanc et tout ça, l'architecture, c'est pas ça.

900 L'architecture, si on met des balises très contraignantes, puis on dit, c'est deux (2) étages, bien, ça va être un bâtiment carré de deux (2) étages droits. Est-ce que c'est nécessaire de dire un nombre d'étages? Oui c'est nécessaire de mettre des balises, c'est nécessaire de faire en sorte que le développement soit fait selon des critères généraux, mais je crois pas que ce soit nécessaire d'aller jusqu'à mettre des éléments contraignants où l'architecture, où le site pourra plus se développer.

905 On veut l'architecture s'intégrer à un bâtiment sur un site, alors si on met des balises partout pareilles, le site a plus d'importance, ça va être le même bâtiment qu'on va pouvoir promener sur tous les sites. Alors je crois pas que c'est ça qu'il faut faire.

910

Je crois qu'un bâtiment qui est modulé de trois (3), six (6), neuf (9) étages, c'est plus intéressant qu'un bâtiment de trois (3) étages sur toute la longueur ou de six (6) étages sur toute la longueur.

Alors voilà, je pense que c'est suffisamment balisé.

915

PAR L'ANIMATEUR:

Monsieur Filion.

920

PAR M. SERGE FILION:

Pour obtenir un peu de précision sur certains de vos aspects.

925

Dans votre propos, on comprend bien que vous prêchez un peu comme votre prédécesseur pour une ville mixte où on concilie verdure, prairies, percées visuelles, patrimoine bâti, architecture contemporaine. Mais comme architecte, vous saisissez que tous ces ingrédients-là doivent être maîtrisés par un plan d'ensemble, par une vision globale.

930

Ce qui inquiète beaucoup les gens, puis j'aimerais me faire rassurer par vous, c'est qu'on aille cas par cas, étape par étape, et qu'on ne voie jamais la fin du processus et que personne ose dire, comme Bernard Derome, si la tendance se maintient, on sera où dans trente (30) ans?

935

PAR Mme MANON TOUSIGNANT:

Bien, je suis absolument d'accord avec vous.

En fait, moi, ce que je trouve, je sais que ça fait déjà plusieurs années que ça dure et ça perdure pour les propriétaires de ces communautés-là, les communautés religieuses, donc je pense que comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est le temps de prendre des décisions.

940

Je pense qu'il y a un beau travail qui a été fait, et je pense que dans ce que vous avez émis comme document, il y a suffisamment de place pour faire des projets extraordinaires.

945

Quand je parlais que le projet conciliait plusieurs points de vue, je pense que oui, je pense qu'il faut pas s'arrêter à la pierre qui est à gauche, mais il faut s'arrêter à un ensemble, une vision d'ensemble des principes globaux.

Il y a plusieurs principes peut-être discutables. Une villa sous les bois, c'est une découverte, on dirait que les gens veulent tout ouvrir à tous vents des bâtiments, des projets, puis c'est pas nécessairement toujours dans l'ouverture. Ça peut être dans la découverte.

950 Il y a toutes sortes de façons de faire. On a des professionnels, il y a des architectes, il y a des ingénieurs, à chacun son travail. Je pense que si on oblige d'avoir des architectes, des gens de conservation, on peut avoir des projets extraordinaires qui vont se faire là, puis ça va faire que les quartiers vont être encore meilleurs.

955 **PAR L'ANIMATEUR:**

Merci madame Tousignant.

960

LUCIE BIGUÉ

PAR L'ANIMATEUR:

965 Monsieur Alain St-Pierre s'il vous plaît. Monsieur St-Pierre.

Alors madame Lucie Bigué s'il vous plaît.

PAR Mme LUCIE BIGUÉ:

970

Bonjour messieurs-dames. Alors mon petit mémoire portera sur les grands domaines de Sillery.

975 Avons-nous réussi la mission que nous confiait la population du Québec à ses gouvernants par la création de l'Arrondissement historique de Sillery, à savoir la sauvegarde des quartiers ouvriers ainsi que des grands domaines identitaires sur le plan naturel et sociologique de Sillery?

980 La déclaration d'un arrondissement historique par le gouvernement du Québec en 1964, et plus tard l'adoption des Loi sur les biens culturels et Loi sur l'aménagement du territoire et de l'urbanisme ont eu des effets positifs sur la mise en valeur des faubourgs ouvriers, mais aucunement sur la sauvegarde des grands domaines identitaires.

985 Cela s'explique par la détermination formelle des deux (2) entités distinctes. Le quartier ouvrier se caractérise par une trame spatiale serrée dont il n'a fallu que superviser les modifications volumétriques et les attributs architecturaux spécifiques dans une perspective évolutive,

respectueuse du caractère identitaire déjà harmonieusement défini et n'offrant que peu de place à l'insertion d'unités additionnelles, si ce n'est qu'à titre d'unités minoritaires dans un paysage déjà construit et hautement caractérisé.

990 Dans ce contexte, et ceci jusqu'à la fusion de la ville de Sillery à la ville de Québec, les lois antérieurement citées, plus particulièrement les PIIA et le CCU ont fourni des précieux outils pour la coordination des divers paliers gouvernementaux et municipaux œuvrant pour un même objectif, soit la sauvegarde et la mise en valeur de l'Arrondissement historique de Sillery.

995 Ultérieurement, après la fusion, les PIIA ont été abolis par la Ville de Québec dans un souci de nivellement avec l'ensemble des municipalités fusionnées, visant la rapidité d'émission des permis de construction.

1000 Si l'arrondissement historique a bien servi les quartiers ouvriers jusqu'à tout récemment, il en fut tout autrement concernant les grands domaines dont la nature en tant que telle a perdu sa forme substantielle.

1005 Inspirés par le mouvement romantique, ces grands domaines étaient acquis par des bien-nantis qui fuyaient la proximité de Québec intra muros pour s'installer en campagne où on y aménageait sagement la nature dans le respect de son intégrité selon les modèles européens de l'art pictural, architectural, paysager et de la botanique.

1010 Ces grandes résidences, dont notamment Spencer Grange, étaient entourées de vastes espaces pouvant s'étendre sur quelque quarante acres (40 a). Plusieurs étaient construites par les propriétaires de chantiers navals, les barons du bois, alimentant l'Angleterre de bois du pays, pendant le blocus napoléonien. D'autres étaient la propriété de notables, de politiciens de renom, de gens de la noblesse européenne ou d'hommes d'affaires prospères.

1015 Un parallèle pourrait être tiré avec Eaton Bray en Angleterre à Bedfordshire au nord-ouest de Londres qui regroupe plusieurs de ces grands domaines remarquablement protégés à travers le temps, au profit des générations futures.

1020 Au fait, ici, que sont devenus les grands domaines qui faisaient l'objet d'une telle préoccupation majeure de la part de nos dirigeants, qu'il s'ensuivit la déclaration d'un arrondissement historique en 1964 pour les protéger?

1025 Le domaine Spencer Grange est aujourd'hui entièrement loti et sa résidence qui abrita des personnages hautement historiques est maintenant banalisée, constituant une maison parmi d'autres.

Seul fut réchappé Spencer Gates, Bagatelle, fruit de longues luttes.

1030 Les communautés religieuses achetèrent Woodfield, Sous-les-Bois, Benmore, Beauvoir et Clermont et transformèrent les bâtiments pour leur mission respective, laissant d'importantes parties de leurs vastes domaines intacts.

1035 Les biens exceptionnels de Cataraqui furent vendus aux enchères, et le domaine fut sauvé in extremis du lotissement par le Gouvernement du Québec qui en fit une résidence protocolaire et une école d'hôtellerie.

1040 Quant à Kilmarnock, le manoir fut dépouillé de son domaine pour des fins de lotissement et son bâtiment, noyé parmi un développement résidentiel, a perdu toute signification didactique, hormis son architecture que d'aucuns peuvent maintenant comparer à un modèle de maison parmi d'autres.

1045 Ajoutons le commentaire d'une participante aux séances de consultation qui a mentionné l'existence de la maison de bois Bignell, maison d'origine située derrière Kilmarnock, laquelle est laissée à l'abandon depuis plus de vingt (20) ans.

1045 James MacPherson LeMoine décrivait bien la majesté des paysages que composaient et couvraient ces grands domaines:

1050 "The chief charm of Beauvoir is in its beautiful level lawn and deep overhanging woods, recalling vividly to mind the many beautiful homes of merry England (...). Crowning a sloping lawn, intersected by a small stream, and facing the Etchemin Mills, you notice on the south side of the St. Lewis road, next to Clermont, a neat dwelling hid amongst huge pines and other forest trees; that is one of our oldest English country seats." James MacPherson LeMoine, Picturesque Quebec, pages 374-375.

1055 "De la coupole de Clermont l'on découvre un panorama merveilleux. Le regard qui se dirige vers le nord se pose sur des cimes dodelinantes d'épinettes, de sapins et de pins. Du côté sud-est et de l'ouest, tout ou presque donne de l'effet au paysage. Tout en bas à vos pieds, le grandiose Saint-Laurent précipite ses eaux animées de sa flotte de navires marchands et de ses terrains de bois de flottage; à mi-côté, l'église de Saint-Romuald; en face vous, la rivière Etchemin, ses moulins, ses quais encombrés de bois de pin; à l'ouest, la grondante Chaudière, la rivière bruyante de l'ancien temps; dans le lointain et par un clair matin, vous voyez aussi, très nettement, les pentes des montagnes Blanches du Maine."

1060

1065 Les grands domaines n'ont de signification que si l'on ne les prive pas de leur être, de leur substance, soit de leur détermination formelle propre. Leur amputer une partie de leur surface les réduit à perdre leur genre.

1070 Les grands domaines et leurs villas sont reconnus comme, et je cite "le premier contact que l'architecture du Québec établit entre l'habitat et l'homme et son environnement naturel, dans une perspective de vie saine et de loisirs".

1075 Ministère des Affaires culturelles, Musée du Québec, France Gagnon Pratte, "L'architecture et la nature à Québec au XIX^e siècle: Les villas", page 158, exposition présentée au Musée du Québec du 24 septembre au 29 novembre 1980.

Ils étaient les témoins fonciers et architecturaux dont nous n'avons pas su garder la mémoire, sauf exception du premier épisode grandiose du déploiement de la banlieue et se sont fait absorber par elle dans le temps.

1080 La déclaration d'un arrondissement historique, sans classement spécifique de ces grands domaines, ne pouvait garantir leur conservation, puisque le traitement administratif des demandes de permis de construction implique en soi une approche analytique évolutive.

1085 Contrairement aux quartiers ouvriers caractérisés par la densification, les grands domaines, en perdant leur morphologie, ont perdu leur identité propre. À titre hypothétique, la Ville aurait pu utiliser la procédure de citation de ceux-ci et dans quel cas elle aurait dû offrir une compensation financière.

1090 Lorsque les autorités municipales d'antan ont demandé l'aide de leur gouvernement pour protéger ces précieux témoins patrimoniaux, ce dernier leur a fourni des outils peu adaptés aux particularités d'une partie des biens à protéger, les grands domaines.

1095 Cette fois-ci, ce sont les citoyens qui demandent que l'on préserve ce qui reste des grands domaines dans l'esprit qui les caractérisait, c'est-à-dire la conservation des grands espaces. Ceci pour des fins publiques et écologiques, face au développement potentiel à long terme de plus de mille deux cents (1200) unités de logement dans l'Arrondissement historique de Sillery, au sud du chemin Saint-Louis.

1100 Le plan de conservation du site patrimonial de Sillery, présenté par le Ministère, nous propose des outils plus raffinés que les précédents, intégrant des connaissances spécifiques du territoire, ce qui est louable en soi, mais toujours dans une même perspective évolutive du territoire.

1105 Cette perspective évolutive implique encore la fragmentation future des quelques espaces libres des anciens grands domaines. Invoquer ici la nécessité d'une densification urbaine pour satisfaire le devoir de développement durable serait usurpateur de grands slogans.

1110 En effet, la densification, telle que précisée dans le concept particulier du développement durable et non dans un but d'enrichissement individuel ou de production de taxes étatiques, doit répondre à des considérations sociétales et spatiales spécifiques.

1115 Permettez-moi de vous référer au livre de Serge Salat sur cette question: "La ville et les formes sur l'urbanisme durable". Ce livre sert d'indice de mesure d'indicateur pour le commissaire au développement durable du gouvernement du Québec.

PAR L'ANIMATEUR:

Nous sommes rendus à la conclusion, madame.

1120 **PAR Mme LUCIE BIGUÉ:**

Allons-nous saisir cette dernière chance de témoigner de notre riche passé à l'instar d'autres sociétés, en imprégnant sa trace et son esprit dans un grand parc public aux perspectives multiples et dans un contour et parcours didactiques, à la hauteur des grands domaines?

1125 Celui-ci pourrait réunir les parcs et les plaines d'Abraham, le Bois-de-Coulonge, pour rejoindre, par des charcottes à partir de Sillery, la promenade du boulevard Champlain et éventuellement la plage Jacques-Cartier. Ce projet, signifiant sur le plan historique et respectueux du développement organique de Sillery, est porteur d'intégration sociale et d'avenir pour les générations futures au sens et au véritable sens du développement durable.

1130 La nouvelle Loi sur le patrimoine culturel, par son article 78, nous permet d'entrevoir ce degré de maturité collective.

1135 Je cite et je conclus:

1140 "Bien plus, la densification urbaine va inévitablement nécessiter la création d'espaces verts ou à tout le moins nécessiter l'ouverture publique des espaces verts existants. Les villas sont nées de la volonté de rétablir un contact et un équilibre entre l'architecture et la nature. Quoi de plus normal que d'en assurer la conservation et la mise en valeur en leur permettant de jouer à nouveau ce rôle, pour une clientèle élargie cette fois?"

1145 Ministère des Affaires culturelles, Musée du Québec, France Gagnon Pratte, "L'architecture et la nature à Québec au XIX^e siècle: Les villas", exposition présentée au Musée du Québec du 24 septembre au 29 novembre 1980.

1150 On parle souvent, on fait souvent allusion ici au développement durable. J'aimerais préciser les deux (2) principes qui sont mis en cause. C'est pas le principe de précaution, j'aurai pas le temps de m'étendre là-dessus.

Mais le principe principal, c'est le principe, selon l'article 6 de la Loi sur le développement durable, c'est le principe numéro 11 qui parle du patrimoine culturel est constitué:

1155 "La protection du patrimoine culturel: patrimoine culturel constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs – contrairement à ce qu'on a entendu hier de notre maître à penser, en fait notre architecte, monsieur Larochelle – il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'en assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent."

1160 L'autre principe, c'est le cinquième, c'est le principe de participation et engagement:

1165 "La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique."

Voilà.

1170 **PAR L'ANIMATEUR:**

Des questions? Monsieur Filion.

1175 **PAR M. SERGE FILION:**

1180 Je vais quand même faire un bref commentaire pour vous remercier. C'est la première fois que j'entends une émotion. Quand vous avez parlé de la description des paysages par les propriétaires des grands domaines, vous avez réussi à construire une image qui venait de leur cœur, de leurs sentiments, de leurs émotions, et je pense que vous nous le rappelez plutôt que d'avoir une attitude comptable ou une attitude bureaucratique face au développement et à l'aménagement urbain.

Alors je pense que c'est bon de nous le rappeler, de le rappeler à tout l'auditoire.

1185 **PAR Mme LUCIE BIGUÉ:**

Mais c'était l'essence des grandes villas.

1190 **PAR M. SERGE FILION:**

Un quartier réussi, c'est un quartier qui a une âme. On parlait du génie du lieu et tout ça, il faut bâtir là-dessus.

1195 Donc je pense qu'on a convenu beaucoup, en tout cas certains d'entre nous, à la nécessité d'avoir une vision d'ensemble, un plan, et je pense que tout le monde en convient.

1200 Maintenant, une question plus technique! Vous qui avez été dans l'administration, dans la gouvernance de ce quartier, à propos des PPU et des PIIA, les fameuses techniques, pourriez-vous nous donner votre jugement de l'utilisation de ces techniques, de leur abandon, de leur retour potentiel?

PAR Mme LUCIE BIGUÉ:

Oui.

1205

PAR M. SERGE FILION:

Où est-ce qu'on en est?

1210 **PAR Mme LUCIE BIGUÉ:**

1215 Bon, alors peut-être que j'y ai mis une âme, comme je vous dis, parce que j'ai travaillé aux Affaires culturelles avec monsieur Junius au départ, en 1972. Alors on a établi, j'étais en charge de l'arrondissement historique de Montréal et de Trois-Rivières, alors que mes confrères Jacques Marcotte était de Québec, on éteignait des feux à l'époque, et Gaspé avec Jean Meder et Michel Dufresne à l'Île-d'Orléans.

1220 Ensuite, j'ai été à Parcs Canada, mais j'ai aussi été conseillère municipale à Sillery, en charge de l'arrondissement historique, pendant deux (2) termes, c'est-à-dire jusqu'aux fusions avec Québec.

1225 Quand on m'a demandé de me présenter pour assumer ce rôle, mon premier devoir, j'ai posé mes conditions. Pour moi, la préservation du caractère de Sillery – si j'avais été à Charlesbourg, ça aurait été Charlesbourg – mes préoccupations urbanistiques, de par ma formation, m'interpellaient à avoir une approche basée sur la connaissance.

1230 Et j'ai demandé à ce moment-là à l'Université Laval, dans trois (3) domaines particuliers, on a beaucoup de gens, l'université étant située à côté de Sillery, même une partie, le tiers (1/3) de l'université fait partie de Sillery, l'Université Laval, alors j'ai demandé, on a eu ça gratuitement, toutes les informations pour un inventaire arboricole de Sillery, un inventaire architectural de toutes les maisons de Sillery, depuis 1637 jusqu'à 1970 – parce qu'à partir de 70, les architectes étaient encore vivants – et un inventaire des perspectives remarquables à partir des lieux publics que sont les rues et les parcs.

1235 Ces trois (3) inventaires-là ont fait l'objet de sommation et de fiches signalétiques sur chacune des maisons qui nous ont servi pour l'embauche, pour introduire ces données-là dans le règlement de zonage par l'intermédiaire de PIIA.

1240 Alors contrairement à ce que disait monsieur Larochelle, chez nous ici à Sillery, mais il spécifiait pas Sillery hier quand il en parlait, il parlait du Québec en général, mais chez nous à Sillery, les PIIA étaient assis sur des données de connaissances et pouvaient se retrouver devant n'importe quel tribunal et sortir gagnant de la cause, puisque chacun des PIIA, chacune des données recueillies autant au plan de la nature, c'est-à-dire l'inventaire arboricole, du lotissement aussi avec Robert Verret, et puis des perspectives visuelles, et aussi l'inventaire architectural, nous donnaient, pour chacune des zones, les caractères de chacune des zones qui constituait chacun des noyaux qui constituait Sillery dans son ensemble.

1250 Ce qui fait qu'on a fait des PIIA distincts selon l'identité de chacun des secteurs pour pouvoir mettre en valeur ce qui fait l'évolution de l'architecture à travers le temps, permettre l'architecture contemporaine, mais dans une intégration en connaissance de cause, sans la limiter, ce que demandent les architectes, mais toujours en équilibrant la volumétrie.

Pour garder le caractère d'un milieu vivant et d'un milieu à l'échelle humaine.

1255 **PAR L'ANIMATEUR:**

Une dernière intervention peut-être!

PAR Mme LUCIE BIGUÉ:

1260

Je peux peut-être juste, je pense que ça vous serait utile comme Commission, j'ai pensé à quelque chose. Il m'est revenu à l'esprit, mais vraiment ça fait quand même un bout de temps, concernant le lotissement.

1265

Sur les grandes propriétés, à l'époque, au sud du chemin Saint-Louis en tout cas, on permettait environ quinze (15) logements à l'hectare. Si on avait six hectares (6 ha), ça pouvait aboutir à quatre-vingt-dix (90) logements. C'est loin de trois cents (300), là.

1270

Mais cela était pour préserver ce qui était l'identité du lieu.

Alors ça donne un peu – mais il faudrait fouiller dans les archives.

PAR M. SERGE FILION:

1275

Juste une question de précision, si vous me permettez! Ce quinze (15) logements à l'hectare, c'était pas pour favoriser un lotissement de maisons unifamiliales jumelées sur la grandeur du site?

PAR Mme LUCIE BIGUÉ:

1280

Non, non.

PAR M. SERGE FILION:

1285

C'était une densité globale générale.

PAR Mme LUCIE BIGUÉ:

1290

Non, aucun lotissement sur les grands domaines.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

1295

Madame Bigué, votre mémoire constitue une très précieuse contribution à cette réflexion collective, je vous en remercie.

Mais je peux pas m'empêcher de profiter de votre présence, vous qui connaissez très bien ce secteur et qui l'avez étudié d'une façon plus technique, si je puis dire, de vous demander qu'est-ce que vous pensez de cette idée qui a été préconisée par une (1) ou deux (2), peut-être plus, de

1300 personnes avant vous, d'extirper du site patrimonial le secteur, ce qu'on appelait les secteurs de banlieue?

Il y a des gens qui ont proposé que des secteurs de banlieue qui font partie...

PAR Mme LUCIE BIGUÉ:

1305 Ah, de l'arrondissement?

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

1310 Oui, de l'arrondissement. Qu'est-ce que vous pensez, c'est quoi votre opinion là-dessus?

PAR Mme LUCIE BIGUÉ:

1315 Bien d'abord, il faut un écrin, une zone tampon, dans toute civilisation, dans tout lieu civilisé qui veut mettre en valeur un arrondissement historique, un site historique, ça prend une introduction.

1320 Alors les limites actuelles de l'arrondissement historique demanderaient d'être agrandies pour introduire comme zone tampon, comme introduction, comme planification régionale si on veut, le nord du chemin Saint-Louis, en s'étendant sur le chemin Saint-Louis jusqu'à la limite de Sillery, qui introduit à partir de la Grande Allée à l'UNESCO, qui nous introduit intra muros dans le Vieux-Québec.

1325 Ça, c'est connu comme partout dans le monde.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

1330 Quand vous parlez de zone tampon, vous parlez de zone tampon, un peu comme on définit une aire de protection?

PAR Mme LUCIE BIGUÉ:

1335 Bien, c'est-à-dire qu'on n'arrive pas dans un lieu comme on arrive dans un lieu commercial avec une pancarte, ici est le site historique!

Il faut que visuellement, que le visiteur le sente par ce qu'il voit et qu'il y ait un respect des lieux, qui nous introduit dans un site qui demande le respect et qui demande une ouverture d'esprit à l'histoire et son évolution dans le temps.

Alors ça, c'est essentiel.

1340

Pour l'autre question concernant les lieux, certains lieux, lesquels vous auriez à l'esprit, parce qu'il faut faire attention.

1345

Vous savez, on entend, lord Grey a dû entendre la même chose, lord Dufferin aussi, les architectes, ils vont toujours dire que ce qu'ils construisent, c'est le patrimoine de demain. Les urbanistes, ils vont toujours dire, partout sur la planète, qu'il faut voir la ville de façon évolutive. Et les promoteurs vont toujours dire qu'il y a de l'espace, il faut s'ajuster au progrès, et puis que le progrès, ça prend de la place, puis qu'il faut utiliser l'espace qui nous reste.

1350

Et puis le citoyen ordinaire va toujours dire, c'est pas le temps parce qu'il y a pas d'argent pour les affaires culturelles, puis il y a pas d'argent pour les arts jamais. C'est le discours que j'ai entendu en quarante (40) ans œuvrant dans le domaine et ça a pas changé.

1355

Ce qui change, ce qui fait la différence, c'est la vision. Et on peut dire qu'en 1964, avec les pères de la Révolution tranquille, c'est-à-dire Jean Lesage, René Lévesque qui était son ministre, notre ministre des Affaires culturelles qui était Lapalme, le premier article, la première chose à laquelle ils se sont adressés, c'est faire une loi pour la constitution d'un ministère des Affaires culturelles, pour protéger notamment Sillery.

1360

Sillery, c'est pas un territoire ordinaire. C'est un territoire qui est tellement riche en patrimoine matériel mais immatériel. Écoutez, Louis Joliet est parti pour le Mississipi à partir du quai en bas sur le chemin du Foulon!

1365

Ça, c'est des choses qu'on sait pas. Louis XIII a fait un édit dans sa vie pour conserver, puis c'est celui pour conserver le territoire où est la maison des Jésuites, parce que notre gouverneur d'Ailleboust avait décidé d'aller à la pêche là-bas, puis ça faisait pas l'affaire des missionnaires, et les missionnaires sont remontés, nos Jésuites sont remontés à la cour, puis Louis XIII a fait un édit particulier. Vous retrouverez ça dans "Les Cahiers des Dix".

1370

Bon, c'est plein. À Sillery, c'est pas pour rien qu'on a concentré, que les pères de la Révolution tranquille, il faut revenir au mandat premier de qu'est-ce que c'est l'arrondissement historique, pourquoi il est là.

1375

Un peu comme le pape François fait, revenons à la racine de la présence du catholicisme ou du Christ, c'est ce qu'il représente, c'est comme son vicaire, revenons aux choses premières, revenons au mandat, le pourquoi, ce sur quoi est basé le décret d'un arrondissement historique à Sillery. Et regardons le malade avec les connaissances pour ce qu'il est, et non pas ce qui se passe en Europe ou ce qui se passe à Charlesbourg, mais ce qui est Sillery. Dans quel état il est.

PAR L'ANIMATEUR:

1380

Bien, je vous remercie madame Bigué, je dois malheureusement passer la parole à quelqu'un d'autre, mais merci beaucoup.

1385

ALAIN ST-PIERRE

PAR L'ANIMATEUR:

1390

Alors tout de suite, monsieur Alain St-Pierre s'il vous plaît.

PAR M. ALAIN ST-PIERRE:

1395

Bonjour tout le monde. Alors mon nom est Alain St-Pierre, je suis citoyen de Québec depuis un an seulement, déménagé de Lévis où j'étais depuis une trentaine d'années. Mais je venais souvent à Québec pour reconduire ma fille qui venait à l'école ici dans Sillery justement, et puis je devais souvent passer sur le chemin Saint-Louis qui était toujours très très occupé à ces heures-là.

1400

Alors j'aurais bien voulu habiter, déménager ici, et puis j'étais allé voir un peu un nouveau développement qui était en devenir, où les petites Sœurs d'Afrique étaient, et puis j'aurais voulu m'installer là pour avoir moins à courir le matin, puis pouvoir aller reconduire même à pied. Alors il y avait tellement de trafic, je trouvais que c'était un beau projet. Finalement, il est pas encore fait, le projet.

1405

Alors j'aurais bien aimé aussi, bien d'autres parents auraient aimé ça aussi, de pouvoir amener leurs enfants à pied à l'école. Ça faisait beaucoup de bouchons de circulation, parce qu'il y a beaucoup d'écoles ici à Sillery sur le chemin Saint-Louis. Alors le matin et le soir à trois heures et demie (3 h ½), c'est vraiment difficile de circuler.

1410

Puis moi, ce nouveau projet là, s'il s'était concrétisé, il aurait laissé beaucoup d'espaces verts en plus, puis même maintenant, le nouveau projet qui est sur la table, ils parlent de laisser beaucoup, même un espace où toute la population peut profiter, pourrait profiter de la promenade sur la falaise pour aller admirer la rive sud ou d'autre chose, et ainsi l'interprétation.

1415

Donc ça démontre le souci que ces promoteurs-là ont de partager un site privilégié sans que nous, les payeurs de taxes, on ait à payer cette facture-là qui deviendrait très astronomique si elle deviendrait un parc public, parce qu'il faut exproprier et payer tous ces terrains-là et aussi, les aménager, puis on sait que ça coûte énormément cher.

1420 Alors moi, ma position là-dessus, étant donné que c'est Sillery, absolument, la Ville de Sillery qui aimerait avoir ce parc, alors ils devraient en défrayer les coûts aussi s'ils veulent absolument le transformer en parc.

1425 Mais moi, je trouve qu'au niveau de la beauté de Sillery, les propriétés qui seraient là se marieraient très bien avec ce qui existe déjà à Sillery. En tout cas, le projet que j'ai vu, c'était très esthétique, et beaucoup de gens, je pense, aimeraient y habiter.

En même temps, ça ferait plus de taxes à Québec qui en a besoin.

1430 Alors c'est pas mal l'essentiel un peu de mon intervention. C'était surtout ça, moi, qui avait retenu mon attention pour ces audiences.

PAR L'ANIMATEUR:

1435 Bien. Monsieur Filion, une question.

PAR M. SERGE FILION:

1440 Juste une petite question. Je comprends votre hâte ou votre intérêt à acheter une propriété à partir d'un plan d'ensemble présenté par un promoteur, mais au-delà de cela, vous pensez pas aussi que ça garantirait votre investissement si on disposait d'une vision d'ensemble pour l'ensemble de l'arrondissement historique?

1445 Je sais pas comment les gens de Benmore réagissaient si on faisait une deuxième rangée de condos entre les leurs puis le haut de la falaise.

Je pense que c'est important, pour même l'investisseur que vous êtes, avant d'acheter un condo, de savoir...

PAR M. ALAIN ST-PIERRE:

1450 Oui, pour que le condo garde sa valeur, oui.

PAR M. SERGE FILION:

1455 ... de connaître vos points de vue...

PAR M. ALAIN ST-PIERRE:

Ce que j'ai vu du projet, je sais que ma valeur resterait très bonne.

1460

PAR M. SERGE FILION:

Pourvu qu'il soit fixé comme ça, ça vous convient?

1465

PAR M. ALAIN ST-PIERRE:

Moi, le nouveau projet que j'ai vu sur Internet, j'ai trouvé que ça avait beaucoup de sens.

PAR M. SERGE FILION:

1470

Ça va.

PAR L'ANIMATEUR:

1475

Je vous remercie.

PHILIPPE PRIVÉ

1480

PAR L'ANIMATEUR:

Je demanderais à monsieur Privé de venir livrer publiquement son mémoire.

1485

PAR M. PHILIPPE PRIVÉ:

Bonjour. Je m'appelle Philippe Privé, je suis un résident de Québec et payeur de taxes.

1490

J'ai fait un survol de ce qu'est la Coalition de Sillery. Elle veut faire adopter par nos autorités. Oui, le projet d'avoir un autre parc dans une ville est intéressant, mais pourquoi ne pas faire en harmonie avec de nouvelles constructions.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

1495

On ne vous entend pas.

PAR M. PHILIPPE PRIVÉ:

Excusez-moi!

1500

Je ne connais pas tous les projets rendus publics, mais pour ce projet-ci qui est le projet du domaine sous les bois, tout est prévu afin que les espaces verts et les constructions neuves se fassent dans un respect mutuel l'un envers l'autre.

1505

Je crois que si le développement de la ville de Québec se serait arrêté à: est-ce que nous pouvons développer un secteur dû aux espaces verts, nous en serions pas là aujourd'hui.

1510

La ville de Sillery, comme elle est en ce moment, serait peut-être inexistante. Si chaque citoyen de la ville de Québec se serait opposé à un projet de développement près de chez lui, où en serions-nous aujourd'hui?

Alors peu importe le quartier de la ville où nous vivons, peu importe le statut de chacun des résidents, nous devons faire un effort collectif dans le but d'améliorer la qualité de vie de chacun.

1515

Pour ce faire, je crois que la réalisation de ce projet profitera à tous les citoyens de la ville de Québec. L'arrivée de nouveaux résidents dans ce secteur fera en sorte qu'il y aura de nouveaux revenus de taxes pour la Ville; l'augmentation de la population dans ce quartier profitera aussi au commerçants du coin qui verront augmenter leurs chiffres d'affaires et, par le fait même, qui pourront envisager grossir leurs bâtiments.

1520

Le résultat de cette croissance créera de nouveaux emplois et aussi de nouveaux retours de taxes pour la Ville. Ce que je veux essayer de vous faire démontrer, c'est qu'un effort collectif de chacun, au bout de la ligne, c'est payant pour tous.

1525

Il faut arrêter d'être égoïste, de se mettre des œillères et de stopper les développements qui peuvent faire en sorte que nous puissions nous sortir d'une situation financière qui, si cela se poursuit, ne sera pas rose pour notre génération future.

1530

La conséquence du gel d'un projet comme celui-ci ne se reflétera pas seulement au point de vue municipal mais aussi provincial. Imaginez-vous que le nombre de personnes qui ne travailleraient pas si tous les projets du Québec seraient stoppés dus au fait de garder des espaces verts. Le taux de chômage serait très élevé et la condition économique de chacun serait épouvantable.

1535 En conclusion, je crois que les gens de Sillery doivent comprendre que nous devons tous
participer à l'évolution de la belle ville de Québec et, par le fait même, de l'aider à atteindre une
belle prospérité économique.

1540 Des espaces verts, il y en aura toujours, mais il y a moyen de les conserver tout en les
harmonisant avec de nouvelles constructions. Merci.

PAR L'ANIMATEUR:

1545 D'accord. Monsieur Lefebvre.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

1550 Vous ne l'avez pas mentionné, mais votre mémoire s'intitule "Pour des résidents qui
n'habitent pas à Sillery", j'aimerais que vous expliquiez un petit peu le sens de ce titre-là, puis que
vous me disiez si, à vos yeux, l'enjeu dont on discute est un enjeu d'envergure nationale, locale,
régionale?

PAR M. PHILIPPE PRIVÉ:

1555 Regardez, moi, j'ai une résidence à Saint-Jean-Chrysostome, mais j'ai un immeuble aussi à
Québec. Ça fait que je me sens concerné beaucoup par ce projet-là comme tout développement
qu'il pourrait y avoir, soit à Québec. Ça pourrait se reporter sur la rive sud aussi. C'est un peu ça.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

1560 Merci.

PAR L'ANIMATEUR:

1565 Merci monsieur Privé.

MARTINE DESPRÉS

1570 **PAR L'ANIMATEUR:**

Madame Després.

1575 **PAR Mme MARTINE DESPRÉS:**

Bonjour. Alors moi, c'est Martine Després de Sainte-Foy. Je viens vous parler aujourd'hui pour deux (2) raisons qui me tiennent à cœur.

1580 L'une d'elle est émotive, comme plusieurs d'entre nous. Les terres de Jésus-Marie, c'est un peu comme chez nous. J'y ai fait mon primaire, mon secondaire à cette merveilleuse école. Ma sœur a même fait son cégep ici alors que les classes étaient mixtes à l'époque. Ma mère avait deux (2) vieilles tantes religieuses que je devais venir voir le dimanche au parloir.

1585 Alors pendant toute ma jeunesse, j'ai amplement eu l'occasion d'admirer ce vaste terrain si bien situé dans notre ville.

J'ai même assisté à l'affreux incendie qui a ravagé le collège, et cette nuit-là, j'ai consolé des religieuses qui avaient veillé à mon éducation.

1590 Puis j'ai redécouvert le site d'un autre point de vue, celui du bord de la falaise, car depuis près de dix (10) ans, j'y promène mes chiens, oui sans laisse, mais je ramasse les besoins.

1595 J'ai fait découvrir ce merveilleux site à mes enfants, mes amis, et j'y ai même fait des amis. Et à chaque fois, je me trouve tellement chanceuse de pouvoir profiter de ce site, de ce décor magnifique.

1600 D'ailleurs, je ne comprends pas que je sois parmi la petite poignée de main de personnes qui bénéficient de ce spectacle régulièrement. À mon avis, trop peu de citoyens profitent de cet immense terrain qui a appartenu à une petite communauté de religieuses si longtemps.

1605 Oui, j'espère conserver une grande partie de ce décor intégralement, mais je crois que maintenant le temps est venu de partager ce domaine pas seulement pour des raisons culturelles et émotives, mais aussi pour des raisons financières.

1610 Humblement, en tant que payeuse de taxes et mère de deux (2) enfants qui fréquentent encore l'école, qui utilisent les soins de la santé, les routes et les nombreux services de la Ville et qui vont payer pour leur vieille mère un jour, je vous avoue qu'en toute rationalité, que pour moi, le développement est normal et souhaitable, c'est comme le cycle de la vie.

J'ai personnellement suivi l'évolution des discussions concernant ces terrains avec, croyez-moi, grand intérêt.

1615 J'ai vu le dernier projet du développement et sincèrement, je trouve que les promoteurs ont été patients et respectueux envers les exigences du patrimoine, et je pense que grâce au patrimoine, nous arriverons à un résultat en harmonie avec le paysage de mes souvenirs.

1620 J'espère même qu'un jour, je puisse aller habiter dans ce développement, ce qui me permettra de profiter encore de ce merveilleux site.

En plus, j'aurai participé un peu à la conservation de ce merveilleux héritage pour mes enfants, sans leur laisser la totalité du compte de taxes.

1625 La seule chose qui me tourmente, si je peux me le permettre, c'est que je ne pourrai probablement plus promener mes chiens sans laisse, mais peut-être que la Ville pourrait prévoir un vrai parc à chiens, ce qui manque grandement à notre environnement pour les amoureux des animaux.

1630 Présentement, il y en a seulement deux (2), un à Limoilou puis un sur la Pente-Douce, et ce sont des petits enclos qui ne permettent pas aux chiens de se promener et de jouer librement. Le représentant de la Ville m'a téléphoné suite à ma réquisition pour un parc de chiens et il m'a avoué que la Ville est en retard à ce chapitre, comparativement aux autres villes.

1635 Alors j'imagine très bien que dans l'évolution normale et souhaitable de notre ville que nous puissions trouver des solutions qui respectent et intègrent les valeurs de tous et chacun, afin de léguer aux générations futures, un développement harmonieux sur ces terres. Merci.

Y avait-il des questions?

1640 **PAR L'ANIMATEUR:**

Membres du Conseil.

1645 **PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:**

1650 Peut-être juste un mot, si vous permettez. Monsieur Pierre Morel, ce matin, proposait que le projet de sentier linéaire, le sentier de la falaise ou je sais plus comment on l'appelle, que son concept, pas le sentier, mais que son concept soit élargi pour en faire quelque chose de plus, je dirais plus visionnaire.

Vous arrivez avec un autre ingrédient qui est un espace pour les chiens. Je pense que c'est pas inconciliable, tout ça, mais est-ce que je dois comprendre que vous êtes favorable à un projet qui permette une sorte de mixité, là?

PAR Mme MARTINE DESPRÉS:

1655

Oui, tout à fait, oui.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

1660

Et bien sûr, vous voyez venir ma prochaine question, le corollaire de ça! Est-ce que vous croyez que le projet de plan de conservation qui est proposé répond à vos attentes?

PAR Mme MARTINE DESPRÉS:

1665

Oui, tout à fait. J'ai bien vu les plans, puis je pense qu'il y a encore énormément d'espaces verts de prévus. Je pense que ça changera pas énormément le décor que nous avons présentement.

1670

Puis le sentier sur le bord de la falaise, j'ai compris que ça, c'était pour rester, heureusement. Puis ce que je propose, c'est juste une petite idée comme ça, qui pourrait faire en sorte que ceux qui profitent de ces terrains-là, là présentement, pourraient continuer à en bénéficier.

Mais je crois pas que ces projets-là s'excluent l'un et l'autre.

1675

PAR L'ANIMATEUR:

Merci madame.

1680

Une pause jusqu'à quinze heures cinq (15 h 05)!

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1685

**REPRISE DE LA SÉANCE
FERNAND TOUSIGNANT**

1690 **PAR L'ANIMATEUR:**

Nous allons reprendre pour notre dernier droit d'audience.

J'inviterais à la table monsieur Fernand Tousignant s'il vous plaît.

1695

PAR M. FERNAND TOUSIGNANT:

Bonjour. Distingués représentants du ministre de la Culture! Je me présente, Fernand Tousignant, résident de Sainte-Foy.

1700

En préambule, j'aimerais que votre engagement soit nuancé, autrement, cet engagement ne sera pas représentatif de l'ensemble des citoyens.

1705

On nous fait miroiter que les sites patrimoniaux de Sillery doivent être considérés au même titre que les plaines d'Abraham. Les citoyens de la grande région de Québec et le tourisme devront donc pouvoir s'y distraire tel qu'ils le font sur les plaines d'Abraham. Il faudra alors prévoir les installations adéquates, plus de transport en commun et du stationnement, beaucoup de stationnements.

1710

Il faudra aussi gérer les foules, est-ce possible, est-ce raisonnable, est-ce souhaitable! L'enjeu de ceux qui s'opposent à tout développement, les fervents du statu quo veulent s'offrir l'exclusivité d'un site, rien dans ma cour.

1715

Sillery est localisée dans le cœur d'un milieu urbain, on ne peut s'en soustraire. Refuser obstinément des projets de développement qui s'identifient au milieu conduit à l'immobilisme lequel engendre la désuétude des actifs existants et entraîne l'appauvrissement de la propriété foncière et forcément, une dévaluation de sa valeur.

1720

La conversion en condos au domaine Benmore illustre une réalisation sans pareille, témoignage de considération pour le site occupé. Les attentes avec le projet le domaine sous les bois m'apparaissent un atout au patrimoine de Sillery, d'autant plus qu'un parc y est associé.

1725

C'est important pour moi de léguer à mes petits-enfants un Québec en bonne santé financière. Ne nous fermons pas les yeux comme on le fait dans certains pays d'Europe.

Je suis fier de voir que ma ville de Québec évolue et se développe. Je crois que le quartier de Sillery doit évoluer aussi.

1730 Profitons donc de cette consultation pour nous infuser du dynamisme qui caractérise l'ensemble de la région de Québec et des grandes orientations qui mèneront à des projets pour tous les citoyens de Québec, jeunes et vieux, qui apporteront une valeur ajoutée à leur quartier et à leurs actifs.

1735 Merci de votre attention.

PAR L'ANIMATEUR:

Merci. Membres du Conseil!

1740 **PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:**

1745 Vous parlez d'un projet, vous parlez du projet Benmore, si on peut l'appeler ainsi, mais qu'en est-il, à part du projet Benmore, il y a quoi, une dizaine d'autres lieux, est-ce que votre propos tient pour ce projet ou pour l'ensemble des autres propriétés qui pourraient éventuellement offrir un potentiel de construction?

PAR M. FERNAND TOUSIGNANT:

1750 Ma connaissance ne réside que dans ce projet. Je voulais m'y installer, m'y établir éventuellement une fois que le condo Benmore était là, j'avais manifesté mes intérêts, et puis comme il y avait pas de suite, eh bien, alors, je me suis dirigé dans un autre lieu.

1755 Je connais que celui-là, je ne veux pas m'étendre, je veux pas toucher aux autres choses, mais celui-là, je suis assez familier pour me présenter pour ce que je viens dire.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

1760 Donc vous êtes en faveur d'un plan de conservation qui faciliterait ou qui permettrait la réalisation de ce projet?

PAR M. FERNAND TOUSIGNANT:

1765 C'est ça. C'est que je trouve pas que le site soit valable, loin de moi cette pensée-là, mais je crois que ce projet-là mérite toute l'attention que vous lui apportiez, en fait, pour les efforts qui ont été faits.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

Je vous remercie.

1770 **PAR L'ANIMATEUR:**

Très bien, merci.

1775

KARINE SIMARD

PAR L'ANIMATEUR:

1780 Émilie Fleury.

Alors madame Karine Simard.

PAR Mme KARINE SIMARD:

1785

Bonjour. Je m'appelle Karine Simard, je suis citoyenne de la ville de Québec.

1790

Enfin, j'ai décidé de venir parler devant vous aujourd'hui, puisque je souhaite apporter mon point de vue à ce débat concernant l'avenir des grands domaines de Sillery, soit enfin un débat construction versus conservation intégrale des sites.

1795

On a beaucoup entendu les représentants de la Coalition qui représentaient principalement les résidents de Sillery et des environs. On a aussi entendu les promoteurs présenter leurs projets de développement et récemment, on a pris connaissance de la réalité des communautés religieuses qui tendent à vendre leurs terrains depuis de nombreuses années.

1800

Toutefois, ce débat concerne l'ensemble des résidents de la ville de Québec. Nous devons faire des choix, nous devons déterminer nos priorités et voir au bien collectif de l'ensemble de la ville, non pas seulement des gens qui habitent à proximité et qui souhaitent évidemment avoir un parc comme voisin.

1805

Tout d'abord, j'ai eu l'inquiétude que cette consultation ne laisserait la parole qu'à une petite minorité bien préparée et très bruyante, qui exigerait d'interdire toute construction sur ces terrains afin d'y aménager le parc des grands domaines.

Toutefois, je suis heureuse de constater aujourd'hui que de nombreux citoyens ont pris la parole. J'ai entendu plusieurs interventions à la radio, lu des articles de journaux et lu des blogues sur Internet. Et finalement ici, lors de ces consultations, j'ai aussi entendu des gens qui partagent ma vision de la ville de Québec.

1810

En fait, je suis très fière de ma ville, elle est pleine d'histoire, elle possède de beaux espaces verts et offre une belle qualité de vie à ses citoyens, mais elle se doit aussi d'évoluer et de se développer afin de répondre à une société constamment en évolution.

1815

Récemment, le gouvernement du Québec a investi plus de soixante-dix millions (70 M\$) pour la réalisation de la première phase de la promenade Samuel-De Champlain. Il projette aussi d'investir plus de soixante-quinze millions (75 M\$) pour les prochaines phases. Cette réalisation est extraordinaire et est une grande réussite.

1820

Toutefois, je crois maintenant qu'il est temps d'investir afin de développer d'autres secteurs de la ville.

1825

Personnellement, je trouverais fâchant et même injuste qu'encore d'autres argents soient investis dans le secteur de Sillery au détriment des autres secteurs qui en ont grandement de besoin. Le projet de parc des grands domaines, tel que présenté par la Coalition de Sillery, ne prévoit aucun développement immobilier.

1830

On demande aux citoyens des autres arrondissements d'assumer le développement démographique de la ville, en plus de payer, à coût de dizaines de millions, pour d'autres parcs dans un secteur qui regorge d'espaces verts.

1835

Je comprends que Sillery est un site exceptionnel, toutefois, il y a beaucoup d'autres secteurs de la ville que l'on devrait prioriser.

Oui, il faut garder des traces du passé, oui je comprends l'aspect patrimonial de ce site, mais il ne faut pas interdire le développement dans ce secteur pour autant. Il faut suivre l'évolution de notre société et voir au bien-être collectif des citoyens de la ville.

1840

Sillery et le Vieux-Québec sont des sites historiques extraordinaires, toutefois notre ville regorge d'endroits qui font honneur à notre passé, tels la villa Bagatelle, le Bois-de-Coulonge, le domaine Cataract, etc.

1845

L'histoire, c'est une chose, mais nous devons prioriser le futur. Il faut permettre une certaine densification afin de freiner en partie l'étalement urbain et d'offrir à un plus grand nombre de personnes la qualité de vie de ce secteur.

En ce qui a trait au tourisme, il est illusoire de penser que le parc des grands domaines devienne une attraction touristique internationale quand le parc du Bois-de-Coulonge n'attire que très peu de touristes, malgré son aménagement exceptionnel.

1850 J'ai lu sur un blogue récemment une personne qui mentionnait que les chutes Montmorency étaient l'une des attractions prisées de la ville de Québec. Toutefois, aucun projet intéressant n'a été développé dans ce secteur, afin d'aménager le site et ses environs.

1855 Il y aurait, à mon avis, beaucoup de travail à faire en ce sens. Si nous voulons attirer les touristes, nous devrions bonifier les secteurs en demande au lieu d'essayer d'attirer des touristes dans des grands espaces verts, oui pleins d'histoire, mais sans attraits majeurs.

1860 Concernant l'économie locale, je suis gestionnaire d'immeubles commerciaux près d'ici dans le secteur de Sainte-Foy, et je constate à quel point le quartier stagne présentement, tandis que les dépenses augmentent sans arrêt, entre autres les taxes.

1865 Je vois les commerçants travailler très fort afin de faire rouler leur business, mais la réalité, c'est que la situation économique actuelle est difficile, et je ne suis pas très optimiste pour les prochaines années.

Je ne veux pas m'étendre sur le sujet de l'économie, mais simplement soulever le point. Avons-nous les moyens de se payer ces espaces verts dans leur intégralité?

1870 Il faudrait aussi voir le bienfait d'une certaine densification sur l'économie locale de notre secteur. Il faut qu'il y ait une vision globale de l'aménagement de ces grands espaces qui tiendra aussi compte de l'économie locale et des finances publiques.

1875 Ainsi, je crois que si nous souhaitons protéger ces espaces verts et cette page d'histoire, il est impératif d'octroyer un certain développement immobilier afin d'aider à financer ces parcs. Les développements immobiliers pourraient, à même les revenus supplémentaires des taxes, financer les futurs projets de parcs, puisque la Ville est présentement suffisamment endettée et les citoyens, suffisamment taxés.

1880 Le simple recyclage des bâtisses existantes n'est, selon moi, pas suffisant dans cette démarche.

Finalement, pour répondre à votre grande question sur le plan de conservation, je crois effectivement qu'il est en place pour préserver des espaces verts et orienter le développement afin qu'il soit harmonieux dans un site historique comme Sillery. Il doit se prononcer sur des critères,

1885 tels que les percées visuelles, les hauteurs, la préservation des boisés et des espaces verts, sans pour autant interdire tout développement.

En ce sens, je crois que le plan de conservation présenté a été mûrement réfléchi et me convient dans son état actuel.

1890 Je vous remercie de m'avoir écoutée.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

1895 Merci. Vous avez une vision, je reprends vos mots, une vision de la ville de Québec. D'ailleurs, vous mentionnez les chutes Montmorency, Beauport, Sainte-Foy, enfin, et vous parlez, vers la fin, vous dites les développements immobiliers et les grands domaines. Cette consultation publique ne porte pas que sur le projet Benmore et...

1900 **PAR Mme KARINE SIMARD:**

J'en ai pas fait mention.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

1905 ... et l'ensemble – laissez-moi juste arriver à ma question – l'ensemble du site patrimonial ne porte pas que là-dessus.

1910 Est-ce que votre vision porte sur l'ensemble justement du site, c'est-à-dire que, est-ce que l'ensemble, il y a combien de grands domaines, cinq (5), est-ce que ça porte sur l'ensemble des cinq (5) grands domaines?

PAR Mme KARINE SIMARD:

1915 Oui, ma vision, en fait, est qu'en ce moment, ça se développe énormément à Sainte-Brigitte-de-Laval, à Stoneham, au Lac-Beauport. Ça se développe énormément ailleurs, puis si vous allez dans ce coin-là, vous allez voir que c'est défriché énormément pour faire de la construction, tandis qu'en plein milieu, où ce que la qualité de vie est à mon sens, moi, j'habite dans le secteur, puis la qualité de vie est exceptionnelle. Moi, j'arrête pas de dire à quel point c'est extraordinaire, que ça prenne seulement quelques minutes se déplacer pour aller à peu près à n'importe quel coin de la ville.

1920

1925

Donc je crois que c'est dans ce sens-là que je trouve que la densification devrait se faire dans ce secteur-là. Je parle pas seulement d'un regroupement, d'un projet, je parle qu'en général, le secteur de Sillery devrait suivre le reste de la ville et se densifier aussi.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL :

1930

Vous considérez donc que le plan de conservation, tel qu'il est proposé, permet à la fois un certain niveau de construction ou de développement immobilier, tout en préservant les principales valeurs patrimoniales de Sillery?

PAR Mme KARINE SIMARD:

1935

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL :

1940

Merci.

PAR L'ANIMATEUR:

Merci madame.

1945

JEAN-MICHEL SIMARD

PAR L'ANIMATEUR:

1950

Je fais à nouveau appel à madame Émilie Fleury, est-ce qu'elle est là?

Alors monsieur Jean-Michel Simard.

1955

PAR M. JEAN-MICHEL SIMARD:

Bonjour. Mon nom Jean-Michel Simard, je suis résident de Sillery, j'habite à côté d'ici, au 2760, chemin Saint-Louis.

1960

Dans le fond, moi, je suis un passionné de l'immobilier, j'ai fait des études en gestion urbaine immobilière. Je travaille dans ce domaine-là pour une compagnie qui a aucun rapport avec les enjeux d'aujourd'hui. Je suis vraiment en tant que citoyen.

Moi, je suis venu présenter, en fait, c'est simplement pour dire mon opinion sur le projet qui est dans mon secteur.

1965

Je crois que dans la situation actuelle de la ville de Québec, l'étalement urbain s'agrandit d'année en année, des milliers d'habitations supplémentaires qui se construisent au nord de la ville et qui donnent beaucoup de difficulté aux artères qui se rendent au centre-ville. D'année en année, c'est plus difficile de se déplacer du nord vers le sud pour pouvoir aller au centre-ville.

1970

Et je crois que de densifier le centre-ville de Québec, je crois que Sillery en fait partie parce qu'il est à moins de deux kilomètres (2 km) du nouveau centre-ville qui est Sainte-Foy, et ça serait une belle opportunité pour la ville de se développer dans ce secteur-là.

1975

Mais en même temps, il y a aussi les enjeux, je sais que c'est un patrimoine, c'est un secteur patrimonial. Je sais que les endroits sont des beaux endroits où qu'il y a des beaux projets pour ce secteur-là.

1980

Alors ce que je crois, c'est qu'il faudrait faire des projets qui pourraient rallier autant l'aspect densification que l'aspect parc qui est prôné par plusieurs. Je crois que les deux (2) peuvent aller l'un avec l'autre, et c'est ce que je veux vous démontrer aujourd'hui.

1985

En fait, je veux juste faire un certain lien entre le fait que c'est pas parce qu'on peut construire des bâtisses qui sont de très haute densité, qui sont très élevées en hauteur, que ça fait en sorte que le parc perd ses attraits.

1990

Je crois qu'on peut avoir un très beau parc dans une ville et faire en sorte que des bâtisses de haute densité soient très près du parc sans diminuer la qualité de notre parc et diminuer ses attraits.

1995

En fait, je vais juste commencer par quelques images qui sont des images de trois (3) villes qui sont partout en Amérique du Nord. Il y a New York, il y a des bâtisses qui sont juste à côté du parc, et le parc est magnifique, et les bâtisses ne dérangent pas au parc.

Ça, c'est Vancouver. On voit qu'il y a des belles bâtisses qui se lient bien avec les aspects verts, puis le paysage est superbe pareil, même s'il y a des immeubles de hauteur.

2000

Ça, c'est encore New York, pour montrer qu'il faut simplement aller chercher des attraits dans notre parc, puis souvent, ça prend des investissements.

Ici encore, quand on est dans le parc, ici, on a vraiment une vue dans le parc, puis on pense pas aux bâtisses de haute densité qui sont à côté. On voit juste les aménagements qui sont dans le parc.

2005 Alors je crois que si on investit beaucoup dans le parc pour pouvoir en faire de quoi de superbe, on va oublier ce qui est autour. Je fais un parallèle avec Québec. Québec a un super de beau parc, les plaines d'Abraham. Il y a des bâtisses de haute densité autour qui sont le long de la Grande Allée, et le paysage est superbe pareil.

2010 On est à un autre endroit, il y a eu des nouvelles constructions qui se joignent très bien au paysage et qui ne dérangent pas du tout les attraits des plaines.

2015 La photo que je vous montre ici, c'est sûr que c'est un peu flou, mais c'est pour montrer que c'est ce qui est dans le parc, les attraits du parc qui vont faire en sorte que ça va être agréable d'y aller. Plus on va mettre de l'argent dans le parc, plus ça va faire en sorte que le parc va être superbe, puis le monde va vouloir y aller.

2020 Ça, je voulais montrer qu'il y a aussi des œuvres d'art qu'on peut mettre dans le parc qui vont rajouter de l'attrait. Puis c'est sûr qu'il y en a déjà des attraits, qu'on n'a pas besoin d'investir, on a une super de belle vue qui va vers le fleuve à partir du parc et qui s'en va des ponts jusqu'à presque l'Île d'Orléans.

2025 Alors ce que moi, je crois, c'est que plus on va permettre aux promoteurs de construire en hauteur et de limiter les espaces utilisés pour des bâtiments, plus le parc va être grand et plus eux vont avoir de l'argent pour pouvoir faire des bâtisses qui sont belles, mais qui sont aussi – il y a moyen de faire des œuvres d'art avec des bâtisses, et je crois qu'un critère qu'on devrait aller chercher, permettre plus grand mais exiger plus d'eux autres, de leur permettre de faire plus d'argent avec leurs unités, mais de devoir en mettre davantage dans le parc.

2030 C'est le point que je veux aller vers. Je sais qu'il y a eu, il y a trois (3) ans, un plan qui a été montré, puis je trouvais que c'était très bien, le point d'ouvrir les vues vers le fleuve, de permettre aux gens d'avoir les vues vers le fleuve, puis je trouvais que c'était vraiment bien pensé.

2035 La seule chose que je trouvais, c'était que de réduire la hauteur des bâtisses n'était pas nécessaire, étant donné que plus on va construire au centre-ville, plus ça va diminuer les impacts de l'étalement urbain.

2040 Il se construit des milliers d'habitations dans le nord, je crois qu'il faut être capable d'en construire presque autant au centre-ville pour pouvoir diminuer l'étalement urbain, là.

C'est mon point de vue.

PAR L'ANIMATEUR:

2045 Très bien, merci.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

2050 Merci d'avoir pris le temps de préparer cette présentation très éloquente, mais il y a une chose qui me frappe, s'il y a une chose qui m'a semblé faire une certaine unanimité ici, c'est-à-dire autant de la part des promoteurs de projets immobiliers que de la part de ceux qui ne le souhaitent pas, c'est que tout le monde semble s'accorder pour limiter la hauteur.

2055 Et puis vous préconisez une sorte de hauteur je dirais sans limite.

PAR M. JEAN-MICHEL SIMARD:

Une certaine limite.

2060 **PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:**

Mais c'est intéressant d'entendre ça, mais j'aimerais vous entendre sur l'impact que ça peut avoir sur les valeurs patrimoniales de Sillery.

2065 **PAR M. JEAN-MICHEL SIMARD:**

2070 Ce que je veux dire, c'est que la valeur patrimoniale – non, c'est plutôt l'attrait du terrain, l'attrait du parc, il faut de, un, partager avec des gens, puis en construisant autour, il va y avoir plus de monde qui vont en profiter, mais aussi, en permettant de construire plus grand, on va pouvoir faire des plus belles bâtisses qui vont être plus raffinées, qui vont être plus uniques et qui vont permettre d'avoir un budget plus élevé aussi pour investir dans les parcs qui vont être mitoyens.

PAR L'ANIMATEUR:

2075 Monsieur Boucher.

PAR M. DENIS BOUCHER:

2080 Je faisais un lien de votre présentation à d'autres références qu'on nous a partagées, notamment sur l'ambiance, et un des fondements d'identité du site patrimonial qui est cette place de la villégiature d'autrefois qui était basée sur un rapport au paysage qui était très intime.

2085 Ce sont des domaines qui avaient pour objectif de se retirer en quelque sorte d'une certaine ambiance urbaine, donc une quête de quiétude et de tranquillité.

Les institutions religieuses qui ont pris le relais, qui se sont implantées sur ces domaines-là avaient aussi un objectif de quiétude et d'espace, de tranquillité.

2090 Dans la mesure où c'est possible de permettre un redéploiement ou un redéveloppement de ces bâtiments-là, est-ce que vous pensez que des bâtiments en hauteur viendraient peut-être briser cette quiétude ou cette intimité qu'on associe depuis le début de l'histoire du site patrimonial?

PAR M. JEAN-MICHEL SIMARD:

2095 Je crois que le terrain se trouve en ville, il y a déjà énormément de parcs autour, puis dans le fond, ce qu'ils veulent faire, c'est un chemin qui va longer la falaise, puis je crois que, dans le fond, les grands domaines vont plus être des arrêts dans ce parc-là.

2100 Puis que les gens, quand on regarde un parc, c'est plutôt, on va regarder les attraits, puis le monde va pas regarder vers les bâtisses, mais va regarder plus vers le fleuve. Puis je crois que ça va être plus des arrêts, pas obligatoires, mais des arrêts de plaisance sur le chemin qu'ils veulent faire en haut de la falaise. Puis ce chemin-là, il y a toujours une manière de le faire qui pourrait le rendre plus intime.

2105 Mais je crois que les grands espaces, c'est plus de la manière dont on va l'aménager qui va faire en sorte que ça va avoir son attrait, puis je ne crois pas, si c'est bien fait, puis que c'est pas trop massif comme bâtisses, puis c'est ce qu'ils veulent faire, c'est d'utiliser le moins d'espace possible sur les terrains, c'est que moins ils en utilisent sur le terrain, puis plus en hauteur, c'est que tu as moins de bâtiments sur le terrain, donc tu as plus d'intimité sur le terrain. Tu te sens moins envahi, moins entouré de bâtisses.

2115 Ça fait que ce que je crois, c'est qu'il faut limiter le nombre de bâtiments, la superficie qu'il y a sur les terrains, mais pas la hauteur. Parce que, dans le fond, la hauteur a peu d'importance. Plus on est haut, moins on voit ce qui se passe en bas, puis dans le fond, je crois pas que la personne qui va être au douzième étage va toujours regarder en bas qu'est-ce que la personne – les gens,

quand ils vont être dans le parc, ils vont juste voir le nombre de bâtisses qu'il y a et la superficie qu'il y a sur le terrain.

PAR L'ANIMATEUR:

2120

Monsieur Filion.

PAR M. SERGE FILION:

2125

Deux (2) questions peut-être pour vous. Le premier commentaire, je pense que vous êtes plusieurs à nous dire des choses. Vous avez jamais pensé de vous fédérer dans une espèce de coalition vous aussi pour avoir plus de force de frappe, en tout cas! C'est un peu tard pour faire cette suggestion.

2130

Deuxièmement, je pense que tout ce que vous dites est vrai, je sais pas si vous étudiez avec François Desrosiers qui connaît très bien l'immobilier, à deux (2) choses près.

2135

D'abord dans la structure urbaine métropolitaine, ça fait quarante (40) ans qu'on travaille sur une structure, je dis on, ça implique tous les conseils municipaux depuis quarante (40) ans, on s'est donné un schéma d'aménagement qui est devenu le PMAD de la Ville, puis le schéma de la CMQ et tout ça est autour d'une structure urbaine.

2140

Puis cette structure urbaine est à l'origine du projet de tramway. Alors à ce que je sache, il y a aucune alternative de tramway dans le secteur ou de transport en commun amélioré, donc normalement, en urbanisme, on fait un corollaire entre densification, transport en commun, sinon ça va être une marée de voitures assez incroyable qui vont dégrader l'environnement ou en tout cas, qui vont poser des problèmes de circulation et qui vont amener l'élargissement des rues. C'est un peu le cercle infernal.

2145

Donc vous comprenez qu'il y a une limite à la densification dans ce secteur, parce qu'on est dans un arrondissement historique.

2150

Et dans l'arrondissement historique, il y a certaines valeurs, certains palimpsestes je dirais, certaines traces du passé, c'est l'histoire du Canada qui est écrite sur ce territoire-là.

2155

Et il y a une pratique générale universelle, qu'on parle de l'UNESCO, de l'Association des villes du patrimoine mondial, quand on intervient en site patrimonial, la première chose qu'on doit faire, c'est que les projets qu'on fait ne doivent pas porter ombrage au grand message qui est véhiculé par l'arrondissement historique.

Par exemple, quand on a agrandi Cataraqui, ils ont fait une rallonge qui est discrète, qui est plus petite en volume, qui peut être contemporaine, qui s'insère, mais il y a des règles de l'art, comment insérer un projet.

2160 Donc dans l'immobilier, il faudrait pas que les nouveaux projets, même si on aime beaucoup la modernité, deviennent la vedette, alors qu'on fasse oublier littéralement le cadre champêtre, toutes les couches de l'histoire, les barons du bois, ça n'a jamais existé.

2165 Il y a toute une série d'étapes, en tout cas il y a comme une rupture dans le continuum, puis on sait que la densité favorise la densité; alors plus on met de monde, plus il y a des commerces, plus il y a des commerces, plus on met de monde, plus on met des équipements, un aréna. Alors il y a un processus que vous devez très très bien comprendre qui me semble pas respecté, passé certaines limites. C'est comme le mur du son.

2170 **PAR M. JEAN-MICHEL SIMARD:**

Je crois qu'il y a plusieurs éléments dans ce que vous avez dit, ça fait que je vais commencer par le premier élément.

2175 Le transport en commun, je voulais en parler. Je trouve que le secteur dans lequel j'habite, on est mal desservi par le transport en commun, et je crois que c'est toujours la poule avant l'œuf ou l'œuf avant la poule, en fait, c'est que si le transport en commun, dans cet espace-là, est mal desservi, c'est simplement parce que la densité de population est trop moindre.

2180 Les maisons sont toute espacées, et on est dans un endroit qui a besoin de densité, parce qu'on est juste collé sur un centre-ville, et il y en a pas. Alors c'est pour cette raison-là que les bus passent aux heures au lieu de passer aux quinze (15) minutes comme ils le font une rue plus haut.

2185 Je crois que justement, pour pouvoir améliorer le transport en commun qui est vital pour une ville, je crois qu'avec l'environnement, de nos jours, on a besoin d'aller vers les méthodes plus vertes de transport, et que la ville de Québec est mal conçue sur le point qu'on utilise très peu les transports en commun, parce qu'ils ne sont pas efficaces.

2190 Si je n'utilise pas l'autobus, moi, c'est parce qu'une fois aux heures, l'autobus, ce n'est pas suffisant. Et je crois qu'en densifiant davantage la ville, on va utiliser davantage nos services en commun, puis ils vont être plus efficaces pour nous servir.

2195 Pour ce qui est de votre point que la bâtisse pourrait mal s'intégrer, je crois – bien moi, je parlais pas de trente (30) étages, en passant, je me compare pas avec les tours qu'ils font sur le boulevard Laurier. Moi, je trouvais juste que les arbres, c'était une limite qui était très basse pour

pouvoir faire des bâtisses, mais moi, je pensais plus à dix (10) étages, là, mais c'est ce qui serait, à mon avis, beaucoup mieux.

2200 Puis je crois pas qu'un dix (10) étages volerait la vedette à nos attraits. Je crois que même que si c'est bien fait, ça ferait juste – parce qu'il y a des bâtisses qui sont superbes, puis sans voler la vedette, ça rendrait les endroits plus agréables, puis ça rendrait tout plus efficace dans le secteur.

2205 Je suis d'accord avec vous qu'une tour de trente (30) étages gâcherait la vedette, mais la limite des arbres, d'essayer de cacher nos bâtisses n'est pas une raison valable à mon avis. Je crois que les bâtisses peuvent très bien s'intégrer dans un secteur et être juste le bienvenu.

Si on est dans la ville, il faut vivre en milieu urbain.

2210 **PAR M. SERGE FILION:**

Juste une précision, puisque vous êtes un expert en immobilier! J'imagine que vous avez dû réfléchir sur le marché réel pour les dix (10) prochaines années.

2215 C'est quoi le nombre de logements qu'on peut envisager raisonnablement et qui peuvent s'écouler sur le marché, connaissant l'ensemble du marché métropolitain, pour ce genre d'habitation? Juste pour nous donner une idée, là, de la bulle avec laquelle on travaille, si vous le savez bien sûr.

2220 **PAR M. JEAN-MICHEL SIMARD:**

Je ne suis pas un expert en habitation résidentielle. Je m'informe du mieux que je peux dans ce domaine-là, et je l'analyse de jour en jour, parce que ça m'intéresse.

2225 Moi, je vois qu'il se construit des milliers de logements dans le nord de la ville à chaque année, alors d'en construire mille (1000) au centre-ville, pourquoi pas!

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

2230 Votre vision a le mérite de nous présenter quelque chose d'audacieux dans le contexte du débat qui nous occupe aujourd'hui.

Je vous remercie de nous l'avoir présentée.

2235 **PAR M. JEAN-MICHEL SIMARD:**

Ça me fait plaisir, merci.

2240 **PAR L'ANIMATEUR:**

Merci monsieur Simard.

2245

ÉMILIE FLEURY

PAR L'ANIMATEUR:

Madame Fleury.

2250 **PAR Mme ÉMILIE FLEURY:**

Bonjour. Mon nom est Émilie Fleury, j'habite présentement Sillery depuis déjà plusieurs années, ce qui constitue, à mon avis, l'un des plus beaux quartiers de la ville de Québec.

2255 Je me présente devant vous aujourd'hui en vue d'expliquer les motifs qui font en sorte que je suis favorable au projet de construction qui nous est présenté aujourd'hui. Donc je vais vous expliquer mon point de vue en me basant sur une approche un petit peu différente qui va probablement vous paraître audacieuse également, donc une approche peut-être un peu plus jeune que je dirais, mais aussi une approche pro-investissement qui, je l'espère, vous forcera ou poussera à considérer mon argumentation.

2260 Donc premièrement, dès mon arrivée à Sillery il y a plusieurs années, je me suis sentie chez moi. C'est un quartier bordé d'arbres, de parcs, proche de tout. Donc même si je proviens de la banlieue de Québec à l'origine, puis je suis un petit peu réticente, si vous voulez, à m'en venir à Sillery, je m'y suis tout de suite sentie chez moi.

2270 Puis ça me pousse aujourd'hui, à l'âge où je suis présentement, à considérer l'achat éventuel d'une propriété dans le quartier de Sillery. Donc également, je connais plusieurs résidents qui aimeraient, qui habitent à Sillery, si vous voulez, qui aimeraient déménager dans quelque chose de plus petit, mais tout en restant à Sillery.

Ce qui est présentement une chose quand même assez difficile de concilier les deux (2) intérêts, soit habiter à Sillery mais de réduire la superficie de sa propriété.

2275 Également, Sillery, c'est un quartier où peut-être, je vous dirais, la moyenne d'âge est un petit peu plus élevée, probablement en raison du prix des propriétés qui sont là, mais aussi parce que les gens qui habitent à Sillery veulent pas quitter Sillery tout simplement.

2280 Moi, je pense, donc selon ce point de vue là, que construire, là, on parle de plusieurs projets qui ont environ, je sais pas trois cents (300) logements, ça dépend des projets qui sont mis de l'avant, mais je pense que ça contribuerait à régler ce problème-là, mais ça permettrait aussi à la plus jeune génération, donc à ma génération si vous voulez, de pouvoir aussi s'établir dans ce quartier-là.

2285 Il y a plus de possibilités d'achats pour les jeunes à ce moment-là qui, comme moi, veulent trouver un chez-soi où rester à Sillery.

2290 Puis aussi, il faut penser aussi que ma génération, puis les suivantes, pas seulement la mienne, mais c'est ça qui va faire vivre aussi les commerces qu'on a à Sillery puis tout ça.

Puis qu'un quartier, on parle de n'importe quel quartier, ça l'a besoin de se renouveler. Puis à mon sens, le projet dont on discute aujourd'hui ajoute une plus-value à ce moment-là à la notion patrimoine et au quartier de Sillery tout simplement.

2295 Pour continuer dans la même optique, je tiens à souligner que sans être une fervente défenseur des droits de l'environnement, ce projet, comme tous les projets de développement, je vous dirais, m'inquiétais un petit peu au début. J'avais peur, comme plusieurs des gens probablement ici dans la salle, de perdre mes arbres, mes parcs, ma tranquillité et tout ça, puis en revanche, lorsqu'ils ont modifié le projet pour le changer suite aux normes, si vous voulez, qui ont été proposées par le ministère de la Culture, bien, j'ai trouvé que ce projet-là était beaucoup plus intéressant, puisque seulement dix pour cent (10 %) du territoire, il y aurait des constructions sur seulement dix pour cent (10 %) du territoire, dans le fond.

2300 Ça fait qu'on gardait les arbres, mais tout en permettant, comme un peu le meilleur des deux (2) mondes que j'appelle.

2310 Donc moi, ma question, c'est en fait, je comprends pas pourquoi on pourrait bloquer un projet comme ça qui pourrait être bénéfique pour tellement de personnes, puis que dans le fond, il y aurait encore le meilleur des deux (2) mondes, à savoir le parc, mais aussi, puis dans le fond, finalement, je trouve qu'il y a rien qui serait vraiment changé avec la construction du projet comme il nous est présenté actuellement.

2315 J'élaborerai pas aujourd'hui sur les avantages financiers que ça pourrait apporter, toutes les taxes, tout ça, par rapport à ce projet-là. Premièrement, parce que j'y connais vraiment rien et deuxièmement, parce qu'on en a déjà parlé dans les consultations ici.

2320 Je tiens cependant à élaborer un autre point de vue, peut-être un petit peu plus audacieux. C'est que je vous dirais, les investisseurs sont souvent vus, comme moi, je mets entre guillemets, des gros pas fins, si on veut, mais on en a besoin d'eux.

Nous avons besoins de gens qui sont prêts à investir dans notre ville pour contribuer à son bon développement.

2325 Là, je mets dans mon texte ici, je disais, imaginez-vous que vous ayez acheté un terrain il y a plus de huit (8) ans, puis que vous pouviez toujours pas construire quelque chose dessus, bien, c'est des pertes financières énormes à ce niveau-là.

2330 Puis là, je me mets dans la tête des gens qui disent, ah bien, c'est pas grave, ces gens-là ont les moyens. Mais ces gens-là, on parle pas de multinationales, on parle de gens comme vous et moi qui ont travaillé fort pour leurs sous puis qui veulent investir dans notre patrimoine chez nous.

2335 C'est sûr qu'il y a une quête de profits là-dedans, ça, on discutera pas là-dessus. Par contre, leur démarche, ils la font pas seulement pour ça, ils la font pour contribuer à l'enrichissement du patrimoine, mais aussi pour une demande qui est présente, selon moi. Je trouve qu'il y a une demande qui est présente pour ce type d'habitation dans ce secteur-là.

2340 Puis je me mets à la place des investisseurs où on leur dit, oui vous pouvez construire, non, vous pouvez pas, oui vous pouvez, bien, ils ont plus le goût d'investir chez nous, c'est certain. Puis après ça, bien, il faut pas se demander pourquoi ces investisseurs-là décident d'aller investir ailleurs ou même de déménager ailleurs plus tard.

Dans le fond, puis ça, je veux pas non plus lancer un débat là-dessus, parce que selon moi, c'est un fait indéniable, on a besoin de nos investisseurs.

2345 Puis dans une certaine autre optique, bien, c'est sûr que certains lieux méritent d'être protégés, puis ça, j'en suis totalement consciente. Mais comme on a déjà élaboré, bon, on a le quartier historique déjà, on a plusieurs parcs qui sont déjà protégés, puis je comprends aussi la notion que vous dites que bon, c'est un arrondissement historique, puis je pense que le projet nuit pas à ça non plus.

2350

Je pense que la restriction qu'on impose à ce projet-là, en fait, fait aucun sens à mon avis. C'est de pénaliser des investisseurs sans raison valable. On a besoin d'eux, puis pour ça, bien, il faut leur laisser un petit peu de latitude aussi dans leurs constructions.

2355 Je vais terminer en disant que même si je pouvais comprendre au départ l'opposition puis la réticence des gens envers ce projet-là, depuis sa modification, selon moi, cette réticence-là n'a plus raison d'être.

2360 Comme je disais, bon, plus de taxes, plus de possibilités d'habitations pour les jeunes, pour la génération des baby-boomers aussi, une redynamisation du secteur, etc.

2365 Moi, je vois beaucoup d'avantages à ce projet-là, en fait. C'est un enrichissement au patrimoine, selon moi, puis il se doit d'être adopté pour la bonne santé de notre ville et pour permettre également aux jeunes de prendre leur place dans ce quartier.

2370 Également, je m'étais mis une petite note, je voulais dire que depuis 2005, ce terrain-là, il y a des gens qui disent, ah bien moi, j'aimerais ça pouvoir continuer à aller marcher là, je marche là avec mes chiens depuis longtemps, tout ça, c'est quelque chose que je comprends, puis de toute façon, dans le nouveau projet qui nous est présenté, c'est quelque chose qui va rester. Donc la portion parc, ils vont pouvoir aller se promener là.

2375 Mais je tiens à dire aussi que de toute façon, dans l'état où c'est là, c'est un terrain qui appartient à quelqu'un. Donc ils auraient même pas le droit théoriquement d'aller se promener là non plus.

2380 Ça fait que là, ils veulent offrir un peu le meilleur des deux (2) mondes en permettant de garder le parc, mais en construisant – tu sais, je trouve qu'ils ont fait des compromis, puis je pense qu'à ce moment-là, ce serait vraiment à ceux qui sont pas en faveur du projet de faire des compromis aussi.

2385 Depuis que je suis petite, on nous dit que pour régler des conflits, il faut essayer de mettre de l'eau dans son vin, puis essayer de s'entendre pour une solution. Puis moi, c'est ce que j'essaie de vous demander à vous aujourd'hui, membres du Conseil du patrimoine, mais aussi aux gens qui sont en désaccord avec le projet.

C'est que je trouve que les gens entendent nos arguments, mais ils les écoutent pas nécessairement avec un esprit ouvert souvent. C'est ce que j'ai remarqué autour de moi puis quand je suis venue ici également.

2390 Ce que je vous demande aujourd'hui, c'est d'écouter avec l'esprit ouvert, puis dans le fond, de comprendre que les promoteurs ont déjà fait leur partie, ils ont mis beaucoup d'eau dans leur vin à essayer de faire des compromis, essayer de faire des changements pour arriver à quelque chose qui est conforme pour le Conseil du patrimoine, en vertu du ministère de la Culture, puis en vertu des exigences des citoyens du quartier aussi.

2395 Donc moi, je vous demande aujourd'hui, je pense qu'ils ont fait leur part, puis je pense que c'est à vous, en fait, quand je dis à vous, c'est à tous ceux qui sont contre mon opinion, à l'opposé, de faire la vôtre.

2400 Puis je pense qu'on va encore pouvoir se promener dans cet endroit-là, profiter de la belle vue puis de la tranquillité du coin, puis même peut-être vous pourrez éventuellement déménager dans ces condos-là qu'on songe construire dans le futur aussi.

2405 Ça fait que je vous demande de penser à ça, puis je vous demande d'être un petit peu ouverts en essayant de comprendre que nous, bien, pas moi nécessairement, mais les gens se forcent pour arriver à des compromis, puis je sens d'un certain côté que c'est fermé de l'autre côté, puis je pense que c'est ça un petit peu que je vous demande aujourd'hui, c'est de faire votre part.

2410 Alors voilà, il me reste cinquante-sept (57) secondes, merci de votre attention!

PAR L'ANIMATEUR:

Membres du Conseil!

2415 **PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:**

Merci beaucoup. Comme j'ai eu l'occasion de le mentionner à un intervenant hier soir ou hier après-midi, je ne sais plus, c'est rafraîchissant de voir des gens de votre génération prendre part au débat public. Je vous en félicite, merci beaucoup.

2420 Voilà, sinon, je n'ai pas d'autres questions. Est-ce que vous avez des questions?

Moi, je voulais simplement vous féliciter.

2425 **PAR M. DENIS BOUCHER:**

Moi aussi je ferai un lien avec une présentation hier soir, et je vous poserais la question! Votre attachement à votre quartier, on le comprend bien, puis votre message, vous partagez bien cette passion-là.

2430 Maintenant, quand vous l'évoquez, ce quartier-là, est-ce que vous avez aussi cette fierté pour sa dimension patrimoniale ou même historique?

2435 Est-ce que c'est quelque chose qui évoque quelque chose chez vous ou c'est davantage pour les qualités de l'espace, les qualités du paysage, et pour l'ambiance qui vous est familière?

PAR Mme ÉMILIE FLEURY:

2440 Bien en fait, je vais répondre à cette question en vous disant que c'est sûr que c'est principalement parce que je trouve ça beau, je trouve ça agréable d'y être. C'est vraiment la deuxième option que vous m'avez mentionnée.

2445 Par contre, je suis pas insensible du tout au facteur patrimoine non plus qui est là-dedans. C'est sûr que moi personnellement, tout ce qui est un petit peu, bien, patrimoine, c'est quelque chose que oui, ça m'intéresse, mais c'est pas pour ça vraiment, si vous voulez, que je me bats, entre guillemets.

C'est vraiment plus, j'aime mon quartier, puis je veux pouvoir en faire bénéficier à d'autres personnes aussi. Bien, je suis pas insensible par contre au patrimoine, pas du tout.

2450 **PAR L'ANIMATEUR:**

Monsieur Filion.

PAR M. SERGE FILION:

2455 Je suis sensible à votre sensibilité, on va échanger nos sensibilités!

2460 Parce que vous avez tout à fait raison dans ce que vous plaidez, je pense qu'il y a une allusion à quelque chose qui est très nocif pour notre société, c'est d'avoir voulu aller trop vite, d'avoir voulu bâcler des choses. Et finalement, je pense que s'il y a un consensus qui se dessine parmi nous, c'est que tant qu'on n'aura pas, je dirais, un consensus social, évidemment plus on veut aller vite, plus il y a un blocage, puis c'est comme proportionnel, il y a une perte de confiance, mais tout cela est malsain pour les investisseurs, pour les gens qui veulent placer leur argent.

2465 Vous avez raison. Alors donc, on n'oubliera jamais cette dimension-là.

Par contre, l'autre question qu'il faut se poser, c'est à partir de quand un singe cesse d'être un homme ou un homme cesse d'être un singe! À quel moment un arrondissement historique

2470 cesse d'être un arrondissement historique qui témoigne de son passé, de son orientation et des valeurs vives d'une société et qu'il devient un quartier ordinaire.

2475 Et c'est tout ça, une partie du débat qu'on aura à préciser avec les gens du quartier. Je pense que c'est pour ça, les audiences publiques. C'est pas pour faire une 33^e consultation, mais c'est pour amorcer un dialogue, puis de déboucher sur une solution à court terme, on comprend, pour l'immobilier, pour les propriétaires actuels.

Le message des communautés était extrêmement clair.

2480 Mais le projet sur lequel on va s'entendre doit être, m'a dire comme Martin Matte, on est condamnés à l'excellence! Il faut qu'on soit tous unanimement fiers du projet qu'on va réaliser ensemble, et ça, c'est incontournable.

2485 Et je nous rappelle qu'on n'est pas le conseil du développement immobilier, on est le Conseil du patrimoine. C'est pour ça qu'on radote un peu, on utilise souvent ce mot. C'est dans notre ADN, comme les investisseurs doivent s'occuper du rendement de leur portefeuille.

Mais je pense que la solution n'est ni d'un bord ni de l'autre, c'est dans le dialogue.

PAR Mme ÉMILIE FLEURY:

2490 Je trouve pas que c'est nécessairement de radoter. C'est sûr que vous êtes là pour ça.

2495 Mais je crois pas, comme le disait la personne qui était là avant moi, c'est juste que de la façon que le projet a été présenté, surtout qu'il a vraiment changé du tout au tout depuis la première fois qu'on l'a présenté, jusqu'à maintenant qu'il est devant vous, je ne pense pas vraiment à l'intérieur de moi-même que ce soit un projet qui nuise du tout au patrimoine ou à l'arrondissement historique, si vous voulez.

2500 Je pense vraiment qu'au contraire, il s'insère dedans quand même facilement.

Puis si on avait reporté ce que je suis en train de vous dire présentement là au premier projet, j'aurais probablement une opinion tout à fait contraire à ce que je vous dis.

2505 Mais présentement, moi, je trouve qu'il y a aucune limite, je trouve pas que ça vient toucher cet aspect-là du tout.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

2510 Vous avez commencé tout à l'heure en disant, j'espère que vous allez considérer mon argumentation. Soyez assurée qu'on va la considérer. Merci.

PAR Mme ÉMILIE FLEURY:

2515 Je vous remercie.

PAR L'ANIMATEUR:

Merci madame Fleury.

2520 À ce stade-ci, je voudrais vérifier quelque chose. Nous avons quarante-cinq (45) minutes d'avance sur notre horaire, je voulais vérifier si madame Boisvert et monsieur Dussault sont-ils dans la salle? André Dussault et Carole Boisvert.

2525 Alors écoutez, on peut peut-être faire une pause de quelques minutes, le temps de laisser les gens arriver tout simplement.

Alors donnons-nous quelques minutes!

2530

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2535

**REPRISE DE LA SÉANCE
MOT DE LA FIN**

PAR L'ANIMATEUR:

2540

Nous allons reprendre.

Je veux juste simplement vérifier si à tout hasard, soit monsieur André Dussault ou madame Carole Boisvert seraient là?

2545

Alors sans plus tarder, monsieur Yves Lefebvre.

MOT DE LA FIN

2550

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

2555

Bien! Alors en tout respect pour vous qui êtes ici présents cet après-midi, bon, il y a des situations comme celle-là où certaines personnes qui devaient se présenter ne se sont pas présentées, donc ça a bousculé un petit peu notre horaire, si bien qu'on arrive à la fin.

Nous allons rester ici quand même jusqu'à cinq heures (5 h) pour nous assurer que les personnes qui voulaient s'adresser au Conseil puissent le faire s'ils se présentaient.

2560

Nous allons donc prématurément, si vous me le permettez, dire un petit mot pour terminer ces séances.

2565

Donc ainsi se terminent les audiences auxquelles vous avez participé avec beaucoup d'intensité. Je vous remercie de cette participation. Je vous remercie de la qualité, de la grande qualité des présentations qu'on a entendues, elles étaient toutes de haut niveau.

Je vous remercie beaucoup aussi du calme et du respect dont vous avez fait preuve tout au long de ces séances.

2570

Et merci bien sûr de votre attention.

S'il est vrai que le patrimoine prend tout son sens lorsque les citoyens se l'approprient, je pense qu'on peut affirmer sans hésiter que le site patrimonial de Sillery a tout son sens parce qu'il est entre très bonnes mains.

2575 Au début de nos rencontres le 20 février dernier, je vous disais, et je cite au texte:

"Je souhaite un exercice efficace, un exercice qui nous permette d'apporter une valeur ajoutée, un exercice qui se déroule dans un esprit d'ouverture, de rigueur et de respect."

2580 Vous y avez pleinement collaboré.

2585 Comme je l'ai déjà mentionné à plusieurs reprises, tous les mémoires que nous avons reçus auront de notre part la même attention et le même intérêt. À ce propos, je souligne que les mémoires qui nous ont été présentés oralement seront mis en ligne sur le site Web du Conseil prochainement, pour peu bien sûr que leur auteur l'ait autorisé.

2590 Le ministre de la Culture et des Communications, monsieur Maka Kotto, nous a demandé un exercice ouvert, en vue de bonifier le plan de conservation du site patrimonial de Sillery. Vous nous avez fourni l'occasion de répondre à cette demande du ministre.

2595 Pour nous, le travail ne fait que commencer. Nous, le Conseil, le travail ne fait que commencer. Nous devons, dans les semaines qui viennent, analyser tous ces mémoires et les intégrer dans un rapport de consultation qui soit respectueux de tout ce que vous avez pris le temps généreusement de nous dire et de nous écrire.

2600 Ce rapport sera transmis au ministre.

2605 J'aimerais, en terminant, remercier en votre nom d'abord le ministre lui-même pour la confiance qu'il nous a témoignée en nous confiant ce mandat.

2610 Je remercie également la Direction du patrimoine et de la muséologie du ministère de la Culture et des Communications qui a élaboré ce plan de conservation et qui a passé trois (3) soirées avec nous pour nous le présenter et nous l'expliquer.

2615 Je remercie notre équipe, notre vaillante équipe de secrétariat, notre équipe de soutien au service technique. Je remercie tous ceux qui ont travaillé à la préparation de ces audiences publiques et de tous les documents que nous avons consultés et puis, je dirais, toute l'équipe du soutien moral y compris mes collègues du Conseil du patrimoine.

2610 Merci.

PAR L'ANIMATEUR:

2615

Merci. Ce fut un plaisir de travailler avec les gens de Sillery et avec vous, membres du Conseil.

2620

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES (Suite)
CAROLE BOISVERT

2625

PAR L'ANIMATEUR:

2630

Alors madame Carole Boisvert. Je rappelle simplement, si vous le voulez bien, que la durée de la lecture est de dix (10) minutes, suivie d'une période d'interventions avec les membres. s'il vous plaît, merci.

PAR Mme CAROLE BOISVERT:

2635

Parfait, je vous remercie beaucoup.

Je me présente, je m'appelle Carole Boisvert, c'est une opinion d'une citoyenne très ordinaire.

2640

Je dépose aujourd'hui, en fait, comme résidente de Sillery – je vais vous parler un petit peu de moi avant, OK! J'ai été infirmière en salle d'opération pendant onze (11) ans en cancer tête et cou et en reconstruction faciale. Par la suite, j'ai retourné étudier pour être comptable agréée, et j'ai travaillé au gouvernement du Québec dans différents ministères et organismes dont le Conseil du trésor, l'Agence du revenu, qui était le ministère dans le temps, et j'ai été sous-ministre adjointe au ministère des Finances. J'ai eu la chance de travailler dans le monde des finances et maintenant, je suis retraitée.

2645

Mon expérience, j'ai une expérience bien sûr en matière financière, en matière, je dirais aussi de santé, parce que mon premier emploi a été la santé, d'accord!

2650

Alors comme résidente de Sillery, détentrice de quelques biens immobiliers, je suis très préoccupée par l'avenir du site patrimonial de Sillery. Si plusieurs d'entre nous habitons au cœur même de Sillery, du site patrimonial, d'autres de divers quartiers de la région et de diverses régions du Québec le sont aussi.

2655

L'avenir de notre site qui est maintenant répertorié comme l'un des dix (10) sites patrimoniaux le plus menacé par Héritage Canada, le site patrimonial de Sillery, le territoire dont nous discutons aujourd'hui, fait l'objet, depuis 1964, conformément à un décret gouvernemental, adopté à cette fin.

2660

La volumineuse bibliographie citée à la fin du plan de conservation actuellement sous étude, témoignage de l'importance de conserver le site et de l'intérêt, de l'immense intérêt qu'il suscite.

2665 Notons, au cours de la décennie, 2004, une étude de caractérisation de l'arrondissement historique publiée par la Commission des biens culturels, 2007 "Conserver et mettre en valeur le Vieux-Sillery", document publié conjointement par la Ville de Québec et le ministère de la Culture et des Communications.

2670 Printemps 2010, cadre de gestion pour les grandes propriétés de l'Arrondissement historique de Sillery, publié par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, communément appelé cadre de gestion.

2675 Je m'attends à retrouver dans le plan de conservation une continuité de ce qui fut énoncé dans les dernières années par d'autres auteurs. Le cadre de gestion, toujours en vigueur, stipule et précise à la conclusion de la page 19:

"Un plan de conservation sera d'ailleurs élaboré par le Ministère afin de déterminer les caractéristiques patrimoniales de tout l'arrondissement historique, de même que des principes et des critères d'intervention pour en assurer la protection.

2680 "Ce document synthèse intègrera le contenu de la présente publication portant sur les grandes propriétés."

Je tiens à rappeler aux membres de cette Commission qu'aucun article de la nouvelle loi va à l'encontre de cette conclusion. Au contraire, il l'encourage.

2685 Pourquoi refaire le monde lorsque de nombreux deniers publics ont été octroyés pour produire un document d'une très grande qualité!

2690 Le cadre de gestion inclut des orientations claires. C'est vraiment comme une planification stratégique. Les orientations du cadre de gestion sont claires, ce sont des verbes d'action.

Premièrement, préserver les grandes parcelles en évitant leur morcellement par l'ouverture de rues et par des lotissements.

2695 Respecter le caractère paysager en protégeant les grands espaces.

Mettre en valeur la dominance des boisés.

Conserver les percées visuelles vers le fleuve et la rive sud depuis les domaines publics.

2700 Respecter la typologie architecturale et les systèmes d'aménagement des grandes propriétés selon la présence d'édifices conventuels et de villas.

2705 Contrôler le gabarit des nouvelles constructions en fonction de l'impact sur le paysage et sur le milieu de vie.

Préserver, respecter, mettre en valeur, conserver, respecter, contrôler. Une orientation, c'est une action. Alors on utilise des verbes d'action.

2710 Le cadre de gestion décline par la suite, il est extrêmement bien fait, de ces orientations en les expliquant par des exemples concrets. Il présente des photographies et, en exergue, qui précisent des exemples essentiels de ce qu'il entend faire respecter.

2715 Ce document permet aux citoyens, aux investisseurs et aux élus municipaux de se comporter en conséquence dans leurs projets futurs. Donc il les protège.

J'ai été ravie par la qualité de ce document et par la reconnaissance clairement exprimée de conserver le boisé du cimetière Saint-Patrick comme boisé mitoyen jouant un rôle de transition essentiel entre une zone d'habitation à forte densité et un cimetière.

2720 Vous avez, dans le cadre de gestion, membres du Conseil du patrimoine culturel, la photo à la page 11 du document.

2725 Lors d'un discours sur le budget au ministère des Finances, je tiens à vous spécifier que lorsqu'on incorpore une photo en exergue, c'est ce qui est le plus important. Alors là, on fait comme l'occulter. J'ai un problème avec ça.

Donc moi personnellement en tant que citoyenne, je me sentais rassurée par le Ministère.

2730 J'ai été extrêmement surprise que trois (3) mois plus tard, la ministre St-Pierre entérine le morcellement par l'ouverture d'une nouvelle rue et le lotissement du terrain Woodfield et à l'encontre du cadre de gestion signé quelques mois plus tôt.

2735 Le cadre de gestion est un document public et a pour effet d'encadrer le pouvoir discrétionnaire de la ministre. Par son geste de faire ce cadre de gestion là, elle encadre son pouvoir discrétionnaire et elle doit respecter le cadre qu'elle a émis.

2740 Sa décision restera toujours illégale, car elle va à l'encontre des orientations de son cadre de gestion. D'ailleurs en Commission parlementaire, elle l'a mentionné déjà que c'était un geste illégal. La Ville s'est défendue en disant que ce n'était qu'une correction administrative.

D'ailleurs, le propriétaire potentiel du lot Woodfield mentionnait qu'il avait reçu des assurances de votre ministère de la Culture, quant à l'approbation certaine de son projet de

construire quatre-vingt-sept (87) unités, voire plus a-t-il dit d'ici quelques semaines. D'ailleurs son site Internet en faisait part.

2745

Il est pourtant clair que ce projet ne peut voir le jour sans la disparition d'un boisé mitoyen que le cadre de gestion sur les grandes propriétés de l'Arrondissement historique de Sillery qualifie d'essentiel. Un écran visuel, ce n'est pas fait que de gros arbres, c'est fait d'un tout, de petits, de grands.

2750

Après la signature de la ministre de la Culture, la vente a eu immédiatement lieu, et le promoteur a acheté le terrain en pensant qu'il pourrait faire son projet, parce qu'il avait eu la quasi-assurance, autant du ministère de la Culture semble-t-il que de la Ville.

2755

Également, le groupe de monsieur Cadrin, je sais pas si je l'appelle comme il faut, mais le groupe de développeurs avait une offre d'achat conditionnelle à l'acceptation par le ministère de la Culture encore une fois de leur projet du domaine sous les arbres; et juste avant les élections, madame Christine St-Pierre entérine la planification du projet sur plusieurs aspects et hop, les promoteurs achètent le terrain de Jésus-Marie.

2760

Nous avons un article du maire Labeaume qui a paru dans Le Soleil dernièrement, qui a reconnu lui-même qu'il avait été voir les Sœurs de Jésus-Marie avec monsieur Cadrin et son promoteur, que je me souviens plus son nom, excusez-moi, et que la Religieuse en charge ne s'était pas sentie vraiment dérangée, mais ça a quand même fait, ça a quand même donné lieu à la transaction, OK!

2765

Et je pense que le maire n'a pas à s'ingérer. À ce moment-là, je dirais qu'on l'a pas fait pour de mauvaises intentions, le maire exprime dans le journal que c'est une inexpérience, mais je pense que quelqu'un qui est capable de faire tout ce qu'il fait dans la ville de Québec actuellement ne peut pas mettre sous le dos de l'inexpérience son geste d'avoir été voir les Religieuses pour les encourager à vendre à ce promoteur immobilier.

2770

Donc la proximité, c'est une grande question, et j'en suis inquiète.

2775

Les représentants municipaux ni gouvernementaux n'ont certainement pas rendu service au promoteur ni aux citoyens en demeurant dans l'incertitude.

2780

Ce cadre de gestion ne doit pas être soustrait, mais bien intégré au plan de conservation présenté par les membres de la Commission dans sa version finale, comme il était stipulé à la conclusion, de même qu'il doit être absolument reproduit de façon stricte et distincte, avec les exergues, avec les photos, avec tout.

Il fait partie intégrante, puisqu'il est comme dans une planification stratégique, il énonce la mission, il énonce des orientations, il décline ces orientations dans les exemples, et votre plan vient comme un plan tactique et opérationnel. C'est la façon dont je le vois.

2785

Je répète que le cadre de gestion fait fort bien par ailleurs; il a été le premier document à faire connaître un peu plus clairement les critères avec lesquels les demandes de développement seraient analysées par le ministre dans le cadre de l'exercice de son pouvoir discrétionnaire.

2790

La publication de tels critères nous apparaît essentielle, tant pour les promoteurs qui désirent élaborer des projets ou un projet, que pour les citoyens qui ont des objectifs de conservation, que pour les autorités municipales qui doivent harmoniser leurs règlements.

2795

Je pense que c'est votre devoir. Le ministère de la Culture est un gros ministère, il a énormément de responsabilités. J'ai regardé l'organigramme du ministère, le Patrimoine, il est pas gros, puis le nombre de personnes qui est là, il y en a pas beaucoup. Et les personnes que l'on contacte là-bas, c'est toujours les mêmes personnes. Alors, on ne peut que compter sur vous pour vraiment protéger le patrimoine. Vous êtes le rempart de la transparence, la vertu, la protection des élus, la protection des citoyens. Vous avez un rôle majeur, même si vous n'avez qu'un pouvoir de recommandation.

2800

Moi, je pense que même le pouvoir discrétionnaire du ministre doit être encadré avec le cadre de gestion pour aussi le protéger, parce qu'on ne doit pas laisser nos élus comme ça.

2805

À plusieurs reprises depuis la publication du cadre de gestion, des politiciens ont rappelé publiquement qu'aucun projet immobilier contrevenant aux orientations du cadre de gestion ne pouvait voir le jour dans le site patrimonial de Sillery. On réfère ici notamment au ministre de la Culture, ministre responsable de la région, au maire de Québec ainsi qu'aux hauts fonctionnaires concernés.

2810

Nous sommes donc extrêmement surpris de lire dans l'introduction du plan de conservation que ce document remplace le cadre de gestion et devient l'outil de référence du ministre dans l'exercice de ses pouvoirs. Pourtant, le plan de conservation était annoncé dans la conclusion du cadre de gestion, je me répète, comme un document devant s'inscrire dans sa continuité.

2815

Je répète, les décisions à la pièce et le pouvoir discrétionnaire du ministre ne peuvent qu'entraîner dans le futur, moyen et long terme, des décisions qui pourraient mener à un genre de Commission Charbonneau, mais après les méfaits accomplis et qu'on ne pourrait jamais corriger.

2820

Il faut protéger nos politiciens, nos promoteurs et les citoyens par une vision des orientations et un plan tactique et opérationnel clair, précis et concis.

Par ailleurs, il est nécessaire d'avoir une reddition de comptes adéquate à la population en temps opportun, de même qu'à nos élus à l'Assemblée nationale.

2825 Qu'est-ce qu'on fait, quand vous passez en Commission parlementaire, on peut vous poser la question, et même si le ministre est là, vous êtes des membres très importants, vous êtes le rempart de la bonne gestion, de la saine gestion, de la saine gouvernance, et vous connaissez les principes nouveaux de la gouvernance, c'est très important. Je fais partie de plusieurs conseils d'administration, et je vous dis que c'est de plus en plus compliqué, cette gouvernance.

2830 Les origines maintenant du plan de conservation! D'une part, le plan de conservation a été annoncé dans les conclusions, d'autre part la Loi sur le patrimoine culturel en vigueur depuis le 19 octobre 2012 prévoit un plan de conservation, doit être établi par le ministre.

2835 **PAR L'ANIMATEUR:**

Je vous demanderais de conclure, madame Boisvert, s'il vous plaît. On a déjà dépassé de cinq (5) minutes.

2840 **PAR Mme CAROLE BOISVERT:**

2845 Mon Dieu, OK. Alors, je vais vous dire, votre plan de conservation, je vous félicite pour le travail qui a été fait, mais en si peu de temps, j'ai tellement communiqué avec les Affaires culturelles que je trouve qu'il ressemble beaucoup au plan de conservation avec qui je discutais avec les professionnels qui étaient là, puis je veux pas vous insulter, OK, je tiens pas à vous insulter. Il a besoin d'être bonifié.

2850 Après avoir pris connaissance du plan de conservation faisant l'objet de la présente consultation, nous arrivons à la conclusion que seul le titre du document doit être adopté par le Ministère.

2855 Ce document ne comporte aucune mesure de protection et de conservation de sites. Il évacue tout énoncé antérieur en matière de conservation. Pourtant, il s'agit toujours des mêmes auteurs.

Peut-on, en matière de conservation du patrimoine, changer aussi vite son capot de bord?

2860 Il ne s'agit pas d'appliquer de nouveaux courants de pensée ni de développer une stratégie de développement, mais plutôt de conserver le patrimoine et de prévoir le futur pour nos enfants.

Le document énonce une liste de souhaits débutant par favoriser, privilégier, encourager, je pense qu'il y a tellement de monde qui vous l'ont dit que j'ai pas besoin de le répéter.

2865 Comment peut-on prétendre énoncer des mesures de conservation d'un site dont l'attrait est essentiellement paysager sans énoncer de normes de densité maximale et sans identifier d'espaces inconstructibles!

2870 Les orientations énoncées, ce ne sont pas des orientations, tant qu'à moi. Ça fait partie d'un plan tactique et opérationnel. Au niveau de l'orientation, c'est des verbes d'action.

2875 Pourquoi ne pas se référer à la hauteur maximale précise plutôt que de se référer à la cime des arbres? Pourquoi ne pas identifier définitivement les sites connus comme exerçant des rôles de transition, ceux offrant des percées visuelles à conserver, ceux lesquels se trouvent des boisés exceptionnels ou d'intérêt et les déclarer inconstructibles?

Pourquoi ne pas commencer par autoriser le recyclage des remplacements de ce qui existe déjà? Depuis quand un plan de conservation vise-t-il à gérer le développement et à abolir les protections déjà en place?

2880 Il faut que je conclue? Bien là, j'ai comme pas le temps. Le sentier linéaire, en tout cas, pour moi...

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

2885 Est-ce que vous allez nous laisser votre mémoire écrit, parce qu'on l'a pas?

PAR Mme CAROLE BOISVERT:

2890 Pas maintenant, mais je vais vous le laisser dans quelques jours, parce que je viens de finir de l'écrire, puis je vais le corriger.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

2895 Parce que vous savez que nous allons lire tous les mémoires écrits, et on vous invite à nous le présenter ensuite en synthèse.

PAR Mme CAROLE BOISVERT:

2900 Je m'excuse, j'ai oublié ma montre.

Mais j'aimerais vous dire, en tout cas, les recommandations.

2905 C'est utiliser d'abord les bâtiments qui se libèrent, conserver l'esprit des grands domaines, conserver les grands espaces, conserver les boisés, identifier les espaces indestructibles, préciser les limites incontournables des hauteurs, préciser le tracé du chemin Saint-Louis, publier à l'intention du ministre de ne pas conserver son pouvoir discrétionnaire d'autorisation mais bien de le baliser – il peut le garder, son pouvoir discrétionnaire – mais le baliser de façon à ce qu'on le protège. Puis je pense que ça, ça vous appartient de le protéger.

2910 Le sentier linéaire, il est pas une contrepartie suffisante. Le sentier linéaire qui a été donné pour Jésus-Marie, c'est pas une contrepartie suffisante pour les gens. Ce n'est pas le parc des grands domaines, je regrette. Mais Sillery, il y a des gens qui intervenaient, puis ils disaient, bien, vous êtes gâtés à Sillery. Bien, c'est pas de notre faute si on reste sur le bord du fleuve, comprenez-vous!

2915 Et c'est très important, d'autres personnes sont venues dire l'aspect économique très important, très important qu'on peut développer. Vous avez un organisme qui s'appelle la Sépaq qui est un parc, qui gère les parcs du Québec, qui est un joyau du Québec. Elle a une expertise incommensurable dans la gestion des parcs, elle le fait de façon extraordinaire.

2920 Donc il y a plein de choses que l'on peut faire. Il y a eu plein d'idées dans vos choses.

Je vous remercie de m'avoir écoutée.

2925 **PAR L'ANIMATEUR:**

Merci.

2930 **PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:**

Merci. Vous comprendrez, je me sens un peu obligé de faire un petit commentaire.

2935 Je reviens au début, la première moitié de votre présentation, vous comprendrez que nous ne pouvons pas et nous n'allons pas commenter les décisions antérieures qui auraient été prises par le ministre actuel ou le ministre précédent ou l'autre avant. Je reçois votre intervention, j'en prends bonne note, mais nous ne commenterons pas les décisions antérieures.

PAR Mme CAROLE BOISVERT:

2940 Je ne vous demande pas de commenter les décisions antérieures, je vous demande...

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

J'en prends bonne note.

2945 **PAR Mme CAROLE BOISVERT:**

C'est ça. De ne pas les oublier.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

2950

Oui, c'est ça. Une question, il y a quelque chose que j'ai pas très bien compris. Vous avez parlé de proximité à un moment donné, non? Enfin, c'est pas très grave. C'est un détail. À la lecture de votre mémoire, on va mieux saisir.

2955

Vous dites, si j'ai bien compris, le cadre de gestion, donc le document de mai 2010, devrait être intégré dans le plan de conservation...

PAR Mme CAROLE BOISVERT:

2960

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

2965

... mais la Loi 82 stipule que le site patrimonial, les sites patrimoniaux doivent être dotés d'un plan de conservation, c'est une nouvelle mesure.

PAR Mme CAROLE BOISVERT:

2970

Oui, mais la nouvelle loi, monsieur, aucun article de la nouvelle loi empêche les deux (2) de s'accompagner, puisqu'on vous demande de faire une planification stratégique, on vous demande d'avoir une vision claire, les gens vous ont demandé d'avoir une vision, OK, des orientations claires.

2975

Une planification stratégique, ce serait avec une mission, des orientations, OK, les valeurs, des orientations, la vision, la valeur, la mission, les valeurs, les orientations avec une démarche, et c'est ce qu'on attend de vous pour protéger les gens.

Il y en a une partie qui avait été faite dans le cadre de gestion, pourquoi refaire le monde?

2980 **PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL :**

En réalité, si je vous comprends bien, vous suggérez de reprendre un peu la littérature du cadre de gestion pour l'intégrer?

2985 **PAR Mme CAROLE BOISVERT :**

Pas un peu, complètement.

2990 **PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL :**

C'est ça.

PAR Mme CAROLE BOISVERT :

2995 Parce qu'elle faisait la job. Excusez-moi, elle faisait l'emploi, ça fait que pourquoi recommencer le monde quand il y en a une partie qui a déjà été faite et bien faite par des gens, par des collègues que vous devez admirer, que les gens ont travaillé sérieusement.

3000 Et vous avez eu des promoteurs qui disaient qu'on a eu des consultations, ils se sentaient à l'aise avec le cadre de gestion, autant les citoyens, on en a discuté. Pourquoi revenir avec une nouvelle affaire, recommencer le monde?

La loi est pas contre le fait qu'on les mette ensemble.

3005 **PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL :**

Juste en terminant, madame Boisvert, parce qu'il faut conclure...

PAR Mme CAROLE BOISVERT :

3010 Bien, je suis la dernière, vous pouvez finir un petit peu plus tard!

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL :

3015 Non, vous êtes pas la dernière. Je veux simplement préciser, parce que ça me semble pas très précis, que nous ne sommes pas les auteurs du plan de conservation qui vous est proposé.

PAR Mme CAROLE BOISVERT:

3020 C'est le Ministère.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

3025 C'est le Ministère.

PAR Mme CAROLE BOISVERT:

3030 Mais je dois vous dire que le Ministère, le plan de conservation, vos recommandations, je peux pas croire qu'il va rester comme ça.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

3035 Tout ce que je vous dis, c'est que le Conseil du patrimoine culturel est un organisme distant du ministère, indépendant, un organisme consultatif qui produit un avis au ministre sur un projet de plan de conservation qui a été préparé par une autre instance administrative.

PAR Mme CAROLE BOISVERT:

3040 D'accord. Il y a eu un contrat qui a été donné, j'ai la copie du contrat, pour toute la description, la première partie de votre plan...

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

3045 Le plan du ministère.

PAR Mme CAROLE BOISVERT:

3050 Le plan du ministère, oui, pour toute la description. Alors ça, c'est une partie qui est, à mon avis.

La deuxième, ça a été fait en collaboration avec la Ville, parce que je connais la personne qui a collaboré avec le Ministère, et à ce moment-là, OK, c'était la densification qui primait, OK.

3055 Là, le gouvernement péquiste, je regrette, madame Marois, moi, je voudrais qu'elle passe à l'histoire, c'est une femme que j'adore, et puis je vais intervenir à tous les paliers du gouvernement si c'est nécessaire, mais je pense qu'un parc des grands domaines est essentiel et que ce soit géré dans l'exemplarité, dans la transparence et dans toutes les qualités d'une gouvernance parfaite.

3060 Sinon, ça va être la guerre, ça va être une Commission Charbonneau. On n'arrêtera pas de se mobiliser, il y a personne qui va arrêter de se mobiliser, soyez-en sûrs. Même si c'est en Cour.

Non, je suis pas maligne, là.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

3065 Merci madame Boisvert.

PAR Mme CAROLE BOISVERT:

3070 Ça me fait plaisir. Vous avez pas beaucoup de questions, ça me fait de la peine.

PAR M. SERGE FILION:

Votre message est clair.

3075 **PAR Mme CAROLE BOISVERT:**

Bien, des fois quand vous posez pas de questions, c'est parce que c'est plate, je pense. Je vous ai tout écoutés, je vous ai tout écoutés, c'est soit que vous avez du temps ou soit que c'est plate, je sais pas, là. En tout cas!

3080 Merci, puis je vous félicite pour le travail que vous faites. Premièrement, j'ai confiance en vous, vous êtes un nouveau comité, OK.

3085 Moi, j'ai toujours eu, dans tous mes emplois, des pouvoirs de recommandations, sauf quand j'ai signé les états financiers de la province, c'était moi qui décidais, OK, parce que j'étais le contrôleur des finances, je signalais les états financiers de la province.

3090 Mais à part de ça, j'avais des pouvoirs de recommandations, mais savez-vous que le pouvoir indirect est plus fort que le pouvoir direct?

Merci messieurs-dames.

PAR L'ANIMATEUR:

3095 Merci.

Monsieur le Président, est-ce qu'on vérifie si monsieur André Dussault serait là?

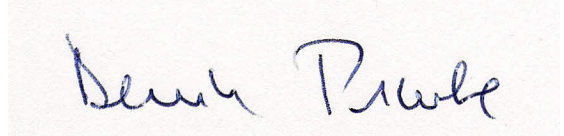
PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

3100

Alors là, je déclare officiellement la fin de nos travaux, merci.

3105

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

A rectangular area containing a handwritten signature in blue ink that reads "Denise Proulx".

DENISE PROULX, s.o.

3110